



2024

Rapport développement durable



Rapport développement durable



Sommaire

Comment lire ce rapport ?	7	Finalité 2 : contribuer à l'épanouissement des êtres humains	32	II. Entrepreneuriat/ Commerce Achats durables/ Economie responsable	57	III. Préservation de la ressource en eau	74
Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique	8	I. Végétalisation/ Urbanisme durable	33	Fiche n°34. La pépinière d'entreprises "Pep's"	57	Fiche n°46. Signature et mise en œuvre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)	74
I. Démarches générales	8	Fiche n°16. Réaménagement de la place de la Cathédrale	33	Fiche n°35. Nouvelle phase du programme Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin (2023 – 2027)	59	Fiche n°47. Préserver les ressources en eau en sécurisant la production, en visant une gestion patrimoniale durable et en limitant la consommation et les pertes	75
Fiche n°1. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	9	Fiche n°17. Label "Ville fleurie 4 fleurs"	36	Fiche n°36. Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE)	60	Fiche n°48. Actions de préservation du milieu naturel par la réalisation de travaux d'assainissement	76
Fiche n°2. Accompagnement des communes de Colmar Agglomération dans la définition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)	11	Fiche n°18. Schéma directeur de végétalisation	37	Fiche n°37. Promotion de l'emploi et l'insertion à travers de dispositif des clauses sociales dans les marchés publics	61	Fiche n°49. Travaux de gestion intégrée et de déracordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement	78
II. Conseils et aides à la rénovation énergétique	12	Fiche n°19. Gestion et préservation du patrimoine arboré	38	Fiche n°38. Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)	63	Fiche n°50. Stratégie de préservation de ressources en eau de Colmar Agglomération	79
Fiche n°3. Espace France Rénov' : conseils à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables	12	II. Démocratie participative	39	III. Gestion des déchets/ Tri Pratiques responsables	64	Finalité 5 : assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	80
Fiche n°4. Dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé et au développement des énergies renouvelables	14	Fiche n°20. Organisation de la "Journée Citoyenne" 2024	39	Fiche n°39. Concours de collecte des Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) usagés en école primaire	64	I. Rencontres autour de la durabilité du territoire	81
Fiche n°5. Partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des maisons individuelles et des copropriétés	16	Fiche n°21. Appel aux Initiatives Citoyennes (AIC)	40	Fiche n°40. Sensibilisation à la pollution des déchets et de mégots auprès des collégiens de Colmar	65	Fiche n°51. Conférence régionale des parties (COP 68)	81
III. Travaux de rénovation énergétique	18	Fiche n°22. Contrat de Ville de Colmar (2024-2030)	42	Finalité 4 : préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	66	Fiche n°52. Rencontre avec Eisenstadt, ville jumelée autrichienne autour du développement durable	82
Fiche n°6. Rénovation énergétique du Gymnase Bartholdi	18	Fiche n°23. Nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont (NPRU)	44	I. Préservation des espèces Éducation à l'environnement	67	II. Actions à destination de nos aînés d'un public cible	83
Fiche n°7. Rénovation énergétique de l'école élémentaire Saint-Exupéry	20	III. Prise en compte du développement durable dans l'organisation de la collectivité	46	Fiche n°41. Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement et au développement durable de Colmar agglomération	67	Fiche n°53. Plan d'alerte urgence canicule (PAU) Vague de Chaleur - Canicule	83
Fiche n°8. Travaux de régulation énergétique	22	Fiche n°24. Itinéraire managérial	46	Fiche n°42. Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace)	69	Fiche n°54. France Services – Colmar Ouest	84
Fiche n°9. Relamping de bâtiments	23	Fiche n°25. Formation Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	47	II. Végétalisation/ Plantation	70	Fiche n°55. Déploiement du "Soliguide", plateforme de cartographie de l'action sociale	85
Fiche n°10. Remplacement des luminaires en LED	24	Fiche n°26. Lutte contre l'illectronisme	48	Fiche n°43. Mise en œuvre de baux environnementaux à l'échelle de Colmar Agglomération	70	Fiche n°56. Favoriser l'accès au transport en commun	87
IV. Mobilités durables	25	Fiche n°27. Disposition en faveur du télétravail	49	Fiche n°44. Développement et préservation de surfaces en prairies par le plan herbe "Ried Vivant".	71	Fiche n°57. Attribution d'un concours financier en faveur de l'union pour la solidarité et l'entraide (Sénégal)	88
Fiche n°11. Actions environnementales de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)	25	Fiche n°28. Forfait "mobilités durables"	50	Fiche n°45. Gestion durable des espaces verts, réduction des îlots de chaleur et développement de la diversité végétale	72		
Fiche n°12. Schéma directeur des pistes cyclables (2020-2026)	27	Fiche n°29. Accompagnement des transitions professionnelles	51				
Fiche n°13. Poursuite du développement des aménagements cyclables sécurisés au niveau de la ville centre	28	Fiche n°30. Accompagnement des managers	52				
Fiche n°14. Aide financière de la Ville à l'acquisition d'un vélo (classique et électrique)	29	Finalité 3 : engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	53				
Fiche n°15. Organisation des navettes de Noël du "Pays des étoiles"	30	I. Alimentation/ Santé/ Environnement	54				
		Fiche n°31. Démarche de développement durable en restauration scolaire	54				
		Fiche n°32. Actions à destination des élèves "un fruit à la récré" et "petit-déjeuner à l'école"	55				
		Fiche n°33. Aménagement de jardins partagés	56				

Ce rapport, conçu en écoconception, vise à réduire son empreinte environnementale en utilisant des matériaux durables et des encres écologiques, ainsi qu'en favorisant des méthodes d'impression économiques, tout en encourageant des stratégies d'économie de papier et d'encre.

Directeur de la publication : Éric Straumann / Rédaction : Service Plan Climat - Transition énergétique avec les contributions des services et directions de la Collectivité / Conception : Greencub / Impression : Imprimerie Freppel / Crédits photos : ©Ville de Colmar et ©Colmar Agglomération

Face au changement climatique, la mise en place de politiques publiques d'adaptation et de résilience est une priorité. La réponse aux défis environnementaux se trouve en partie dans nos territoires, à travers une politique coordonnée de long terme et des initiatives concrètes de proximité.

En 2024, de nombreuses actions ont ainsi été engagées par la Ville de Colmar, au premier rang desquelles je citerai la prise en compte du besoin de nature en ville et de désimperméabilisation des sols dans nos opérations d'aménagement des espaces publics. Le réaménagement de la Place de la Cathédrale en est un exemple : l'ancien parking s'est métamorphosé en jardin apaisé et doté de dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales. Notre urbanisme se veut plus durable et plus végétalisé, propice aux modes de déplacement doux, encouragés par l'extension de la piétonnisation au centre-ville et la création de pistes cyclables.

Pour assurer la cohésion sociale et maintenir la solidarité entre les générations et les populations, la Ville de Colmar reste de plus attentive à accompagner tous les publics sur le chemin du développement durable, en engageant notamment des actions à destination des publics les plus fragiles par le biais du Centre communal d'action sociale. Et pour éveiller la conscience des citoyens de demain, nous faisons bénéficier les plus jeunes d'ateliers de sensibilisation aux éco-gestes.

La collectivité se mobilise aussi fortement en interne : rénovation des bâtiments publics afin de les rendre moins énergivores, parcours de formation des cadres de la collectivité pour créer une synergie interservices autour des orientations définies par le Plan climat air énergie territorial, intégration de critères écoresponsables dans la commande publique...

Je remercie l'ensemble des acteurs du développement durable qui œuvrent à l'échelle de la ville de Colmar, qu'ils soient agents de la collectivité, élus, financeurs, partenaires, habitants ou professionnels !

ÉRIC STRAUMANN
Maire de Colmar et Président
de Colmar Agglomération

Ce rapport sur le développement durable est le témoin des actions et dispositifs mis en place par notre collectivité en faveur de la transition énergétique et écologique.



Comment lire ce rapport ?

Ainsi, lors de la lecture de ce rapport, vous découvrirez les actions menées par la Ville de Colmar selon cinq finalités que sont :



LUTTER

contre le changement climatique



PRÉSERVER

la biodiversité, les milieux et les ressources



ASSURER

la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



CONTRIBUER

à l'épanouissement des êtres humains



ENGAGER

des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



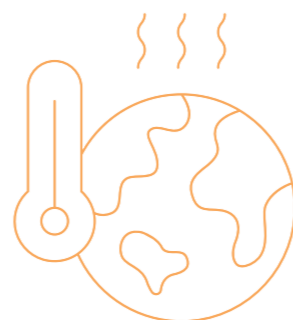
PLAN CLIMAT

air énergie territorial



Finalité 1

La lutte contre le changement climatique



I. Démarches générales

Fiche N°1 : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document de planification élaboré par les collectivités territoriales. Le PCAET de notre Agglomération est issu d'un travail entièrement en interne et approuvé par les élus le 8 juin 2023. L'objectif de ce document est de coordonner les actions visant à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, promouvoir les énergies renouvelables et adapter le territoire au dérèglement climatique.

LE PCAET S'ORGANISE COMME EN 4 GRANDS DOCUMENTS :

- **Diagnostic territorial** : Analyse des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.
- **Objectifs** : Définition des objectifs de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Actions** : Élaboration d'un plan d'actions concret pour atteindre ces objectifs, impliquant différents secteurs (transports, habitat, économie, etc.).
- **Suivi et évaluation** : Mise en place d'indicateurs pour suivre l'évolution et l'impact des actions menées.

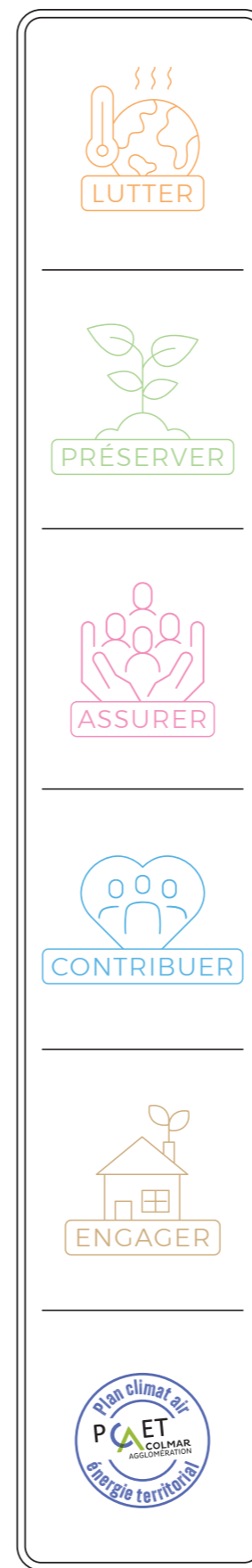
Outil stratégique et opérationnel, le PCAET engage Colmar Agglomération à :



Ce plan s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de développement durable, impliquant la concertation avec les acteurs locaux et la population. Il s'articule avec les documents de planification existants comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les schémas régionaux et nationaux. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans. Au bout de 3 années de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours est établie. De plus, de nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

+ ZOOM SUR

Étape d'évaluation du PCAET : Le service Plan Climat a rencontré différents services de Colmar Agglomération pour définir de manière conjointe les indicateurs de suivi les plus pertinents. Ceux-ci peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et s'inscrivent dans l'étape d'évaluation du PCAET. Les données feront l'objet d'une collecte d'information annuelle afin d'évaluer la trajectoire des actions menées. Ces indicateurs clés figureront dans une version synthétique du tableau de bord à destination des élus.



Formation Plan climat : Une formation de sensibilisation à destination des managers de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération s'est tenue en octobre 2024. Cette formation visait à rappeler les enjeux du dérèglement climatique et à réfléchir aux réponses de la Collectivité pour y faire face au niveau local (cf. fiche n°23).

+ OBJECTIFS 2025

Poursuivre l'animation du PCAET et développer des outils de suivi et d'évaluation.

Plan d'action en 1 coup d'œil

Axe 1 : Les bâtiments, l'habitat

Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique.

Action 2 : Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises.

Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti.

Axe 2 : Les transports, la mobilité

Action 4 : Améliorer et développer les transports en commun.

Action 5 : Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres.

Action 6 : Lutter contre l'autosolisme.

Axe 3 : L'exemplarité de la collectivité

Action 7 : Agir en faveur d'un urbanisme durable.

Action 8 : Optimiser la gestion de l'éclairage public.

Action 9 : Optimiser la gestion du patrimoine bâti.

Action 10 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes.

Action 11 : Développer la politique d'achats durables.

Axe 4 : Sensibilisation et communication

Action 12 : Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité.

Action 13 : Sensibiliser les partenaires à l'adhésion du PCAET.

Action 14 : Sensibiliser le grand public à l'adhésion du PCAET.

Axe 5 : Agir dans d'autres domaines

Action 15 : Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique.

Action 16 : Préserver et favoriser la biodiversité.

Action 17 : Favoriser les circuits courts alimentaires.

Action 18 : Promouvoir l'économie circulaire.

Action 19 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion.

Action 20 : Favoriser le stockage carbone.

Action 21 : Développer une agriculture, une viticulture et une gestion des forêts durable.

Action 22 : Préserver la ressource en eau.

Action 23 : Développer des zones de nature urbaines.

Action 24 : Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur.

Action 25 : Développer les grands projets d'énergies renouvelables.

Fiche N°2 : Accompagnement des communes de Colmar Agglomération à la définition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Bilan ZAER à Colmar Agglomération au 20 septembre 2024

20 DCM* 100% des communes réceptionnées à la DDT	899 cartes enregistrées sur le portail EnR	29 084 ha cumulés sur le portail EnR	7 catégories d'EnR identifiées
--	--	--	--

*Délibération en Conseil Municipal

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), dite loi APER fait de la planification des EnR une priorité. Cette loi réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Cette année, les élus de Colmar Agglomération ont défini des zones d'accélération sur leurs bans communaux respectifs. Ces zones concernent les énergies renouvelables photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, méthanisation et le bois-énergie. Ces déclarations sont faites en tenant compte des potentialités du territoire, des spécificités de chaque commune et des avis des habitants. Colmar Agglomération s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des communes pour les appuyer dans l'élaboration de ces zones, en lien avec la démarche de planification énergétique et de déploiement des énergies renouvelables qu'est le Plan Climat Air Energie Territorial. Le Comité Régional de l'Énergie Grand Est a rendu un premier avis sur la suffisance des zones d'accélération de développement des Énergies Renouvelables (ZAER) arrêtées par les référents préfectoraux départementaux à la mi-juillet. Il en ressort un constat encourageant avec une dynamique de planification des ZAER engagée par les communes accompagnées par une "intercommunalité très positive".

+ ZOOM SUR

"Intercommunalité très positive" Notre collectivité se distingue des autres territoires avec un taux de 100% des communes ayant adhéré à la démarche et ayant respecté les échéances fixées par la Préfecture. Le Haut-Rhin figure parmi les Départements les plus mobilisés au niveau national avec 85% des communes ayant déclaré des ZAER ; à comparer au 50% au niveau national.

+ OBJECTIFS 2025

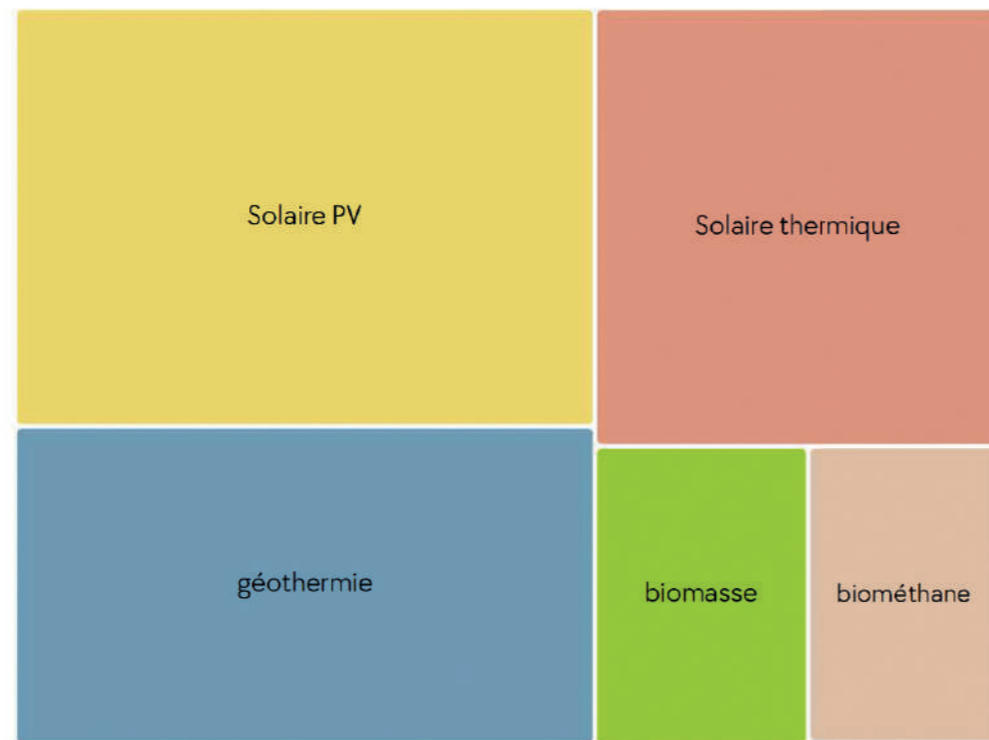
- Progresser dans la réflexion autour de l'installation de projets énergies renouvelables à l'exemple du projet de centrale photovoltaïque du Ligibel.
- Attente des décrets d'application de la loi "APER".

10 | Rapport développement durable

Rapport développement durable | 11

RÉPARTITION DES ZAER

SURFACE TOTALE : 29 084 HA



France Rénov' un programme soutenu par le SARE :

Le programme SARE est le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, co-piloté par l'ADEME et un porteur associé territorial. Ce programme est national mais son déploiement s'appuie sur les territoires. Le SARE permet de financer, de déployer, d'organiser les Espaces France Rénov' mais également de former et animer un réseau régional et national de conseillers. Il organise aussi le parcours de rénovation en proposant une grille de parcours nationale avec des actes métiers identifiés. Le programme SARE vise à la fois les ménages en maison individuelle, les copropriétés et les petits tertiaires privés.

Colmar Agglomération fait partie des deux premiers territoires haut-rhinois à être lauréats de ce dispositif et à bénéficier ainsi de fonds d'accompagnement alloués sur le budget de la Région de 224 800 € sur une période de 3 ans.

+ ZOOM SUR

A l'échelle nationale, un "Pacte Territorial" est proposé aux collectivités locales afin de poursuivre le co-financement du service France Rénov', dans le prolongement du programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) qui s'achève au 31 décembre 2024. Ce dispositif d'intervention programmé est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général (R. 327-1 du CCH) : le Programme d'Intérêt Général (PIG). Il finance notamment l'activité des guichets d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des ménages avec une mise en œuvre effective sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, autonomie, adaptation, lutte contre l'habitat indigne).

Les maîtres d'ouvrage éligibles à la signature d'une convention de PIG Pacte Territorial France Rénov' avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sont les EPCI ou leurs groupements et les conseils départementaux.

La Collectivité européenne d'Alsace a proposé d'assurer le rôle de maître d'ouvrage, en co-mise en œuvre avec les structures porteuses d'Espaces Conseil France Rénov' sur le Haut-Rhin ; en parfaite symétrie avec les travaux menés sur le Bas-Rhin.

Un projet de Pacte Territorial haut-rhinois a ainsi été rédigé tout au long du second semestre 2024, alimenté par les contributions des différents territoires volontaires, dont Colmar Agglomération. Le Pacte Territorial 68 permettra d'assurer la continuité du service public de la rénovation de l'habitat sur une période de 5 ans (2025 - 2029).

+ OBJECTIFS 2025

- Maintenir le haut niveau de conseil tant en nombre qu'en qualité de prestation
- Maintenir le flux de 1 000 contacts par an.
- Réaliser de nouvelles propositions d'animations pour promouvoir l'Espace France Rénov'.

II. Conseils et aides à la rénovation énergétique



Fiche N°3 : Espace France Rénov' - conseils à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables

Créé en 2009, l'Espace France Rénov' est un service qui conseille de manière indépendante les habitants dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique ou de développement d'énergies renouvelables. Deux conseillers animent cet Espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé (périmètre de la plateforme OKTAVE). En effet, l'Espace France Rénov' assure depuis 2021 des permanences délocalisées, une fois par mois, sur ces Communautés de Communes. Cette mesure a été mise en œuvre afin d'être au plus près des territoires et de permettre à des personnes limitées dans leurs déplacements de bénéficier de ce service.

Chiffres clés 2024

En 15 ans d'existence (juin 2009 à début novembre 2024), l'Espace France Rénov' a enregistré 12 000 demandes et a participé à 204 manifestations (salons conférences, ...).

En 2024, l'Espace France Rénov' maintient le nombre de 1 000 demandes traitées et l'animation de différentes opérations dont :

- le salon énergie habitat à Colmar
- la fête de la nature à l'Observatoire.

Fiche N°4 : Dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé et au développement des énergies renouvelables



Le dispositif d'aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables : dès 2009, la Ville de Colmar a mis en place, en partenariat avec VIALIS, un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et aux systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur).

Ce programme a été étendu, à partir de janvier 2015, à l'ensemble de l'Agglomération. Il repose sur le mécanisme des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs. En 14 ans d'existence, cette opération a permis de subventionner plus de 5 500 dossiers, correspondant à un montant global d'aide de 4.61 millions d'euros, dont 2.48 millions d'euros de la collectivité et 2,13 millions d'euros d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre. Le montant global des travaux mis en œuvre dépasse les 20 millions d'euros et a des effets très bénéfiques sur l'économie locale. Grâce à ce dispositif et, depuis le début de l'opération, plus de 30 000 tonnes équivalent CO2 ont pu ainsi être évitées.

Ce bilan est très positif néanmoins dans une logique d'amélioration continue et afin maintenir un nombre important de dossiers subventionnés au fil du temps (concurrence exercée par d'autres fournisseurs d'énergie ou opérateurs spécialisés, offrant parfois des aides plus avantageuses), la collectivité réforme régulièrement le dispositif, comme par exemple en 2021, ou plus récemment en 2023 avec la volonté :

- de simplifier le mode de calcul des aides, en l'alignant sur les fiches standardisées des Certificats d'Économies d'Énergie, tout en cherchant à gagner en lisibilité vis à vis bénéficiaire.
 - de rester attractif vis-à-vis d'offres proposées par d'autres "obligés" et opérateurs sur le marché des CEE.
 - de lutter contre la précarité en introduisant des aides renforcées pour les classes de revenus modestes
 - d'étendre les aides de la collectivité sur certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur).
 - de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés (bonus de 10%), au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.
- Les nouvelles dispositions sont pleinement opérationnelles au 1^{er} janvier 2024 (date de signature des devis).

+ OBJECTIFS 2025

Révision du dispositif d'aides, au regard des récentes évolutions des conditions d'attribution des Certificats d'Économie d'Énergie au niveau national.

Chiffres clés 2024

Dispositif révisé et opérationnel au 1^{er} janvier 2024.

Total aides 2024 du dispositif Vialis-Colmar Agglomération :

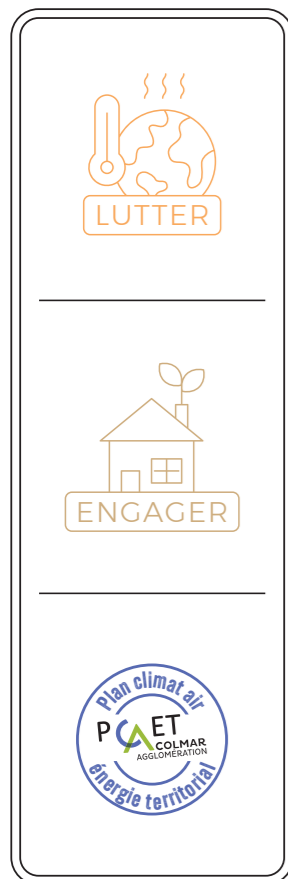
196 dossiers
traités

191 309.68 €
Aides Colmar Agglomération

129 369.61 €
Aides Vialis

Depuis le début de l'opération (juin 2009) : montant global d'aide de 4,61 millions d'euros, dont 2 475 775,20 millions d'euros de la collectivité et 2 131 369,61 millions d'euros d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre.





Fiche N°5 : Partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des maisons individuelles et des copropriétés

Favoriser la rénovation énergétique des maisons individuelles (niveau BBC)

Dans le cadre de sa démarche Plan Climat la collectivité accompagne la rénovation énergétique de logements, en partenariat avec la Société d'Economie Mixte Oktave. Colmar Agglomération a développé, dès 2016, un partenariat avec OKTAVE afin de compléter les conseils promulgués par l'Espace France Renov' dans le cadre de projets de rénovation de maisons individuelles niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). OKTAVE est le nom du service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat, initié par la Région Grand Est et l'ADEME.

Ce service a été mis en place pour répondre aux exigences de la Loi de Transition Énergétique à la Croissance Verte (LTECV), loi qui impose de disposer d'un parc immobilier aux normes BBC à l'horizon 2050. OKTAVE propose un accompagnement complet aux propriétaires de maisons individuelles, en identifiant le scénario de travaux le plus adapté, en sélectionnant des professionnels certifiés et formés à la rénovation BBC et en mettant en œuvre une ingénierie financière unique.

De la prise de décision jusqu'à la fin du chantier, en passant par la gestion des professionnels du bâtiment et la mise en œuvre des outils financiers nécessaires au projet (avance d'aides, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), accès facilité à l'Éco PTZ et au prêt travaux...). Concrètement les conseillers de l'Espace France Renov' apportent les premiers niveaux d'information et orientent les particuliers vers ce parcours d'accompagnement dès que le projet semble compatible avec le niveau BBC. Ce service est mis en œuvre sur les territoires volontaires des Communautés de Communes de la Vallée de Munster, du Pays de Ribeauvillé, et de Colmar Agglomération.

Parallèlement, le Collège des Présidents du Grand Pays de Colmar a décidé de soutenir ce programme en créant, en date du 22 mars 2019, un dispositif d'aides. Une enveloppe de 130 000 € est réservée à ce programme, elle se décompose comme suit : 90 000 € d'aide aux particuliers, 30 000 € affectés à la formation des entreprises et 10 000 € en faveur d'opérations de communication.

Favoriser la rénovation énergétique des logements collectifs

Colmar Agglomération a signé, en juin 2021, une convention avec OKTAVE afin de soutenir la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés privées dans le cadre du programme "SARE COPROS" du Grand Est.



Les copropriétés représentent 49% des logements sur les 46 000 logements du parc privé de Colmar Agglomération, par conséquent, cette typologie d'habitat offre un important gisement de gains énergétiques et de réduction des émissions atmosphériques. Parallèlement, la rénovation énergétique d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, profil des copropriétaires, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion), d'où la nécessité d'un accompagnement spécifique qui s'inscrit dans la durée. Le montant de la contribution de Colmar Agglomération à ce programme est de 25 704 € sur 3 ans.

Grâce à ce soutien OKTAVE a pu créer un poste de conseiller en copropriétés intervenant sur notre territoire. Les résultats sont très encourageants car depuis le début de l'opération pas moins 70 projets sont accompagnés, dont 32 actifs (représentant 538 logements).

Ce programme arrivant à échéance au bout d'une période de 3 ans (31 juillet 2024), Colmar Agglomération a décidé de poursuivre sa convention avec OKTAVE jusqu'au 31 décembre, en attendant les nouvelles dispositions du Pacte Territorial 68.

Ainsi, un avenant à la convention initiale été signé, avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 3 750 €, pour couvrir l'opération jusqu'en fin d'année. Le Pacte Territorial 68 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et pour 5 ans, intègre d'ores et déjà la prolongation de ce programme d'accompagnement des copropriétés très apprécié par les habitants.

Colmar Agglomération a postulé en partenariat avec la société d'économie mixte (SEM) OKTAVE à un appel à projet national intitulé "Rénovons collectif". Notre territoire est lauréat et fait partie d'une cinquantaine de collectivités bénéficiant de moyens renforcés en matière de communication (24 000 €) en faveur de la rénovation énergétique de copropriétés.

Depuis, différentes actions de communication ont pu être menées grâce à ce financement : création d'affiches et de flyers, publication d'articles dans différents supports de communication (exemples: "ça c'est nous", "le point colmarien"), envoi de 9 000 courriers à des copropriétés ciblées, balade thermographique, réunion d'information à destination des copropriétaires et des syndic professionnels du territoire, rencontres avec des professionnels du bâtiment (bureaux d'études, architectes, artisans).

+ OBJECTIFS 2025

- Poursuite de l'objectif de massification de la rénovation énergétique à travers des campagnes de communication pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Intégrer ce programme dans le futur Pacte Territorial.

Chiffres clés 2024

25 704 €

Le montant de la contribution de Colmar Agglomération à ce programme sur 3 ans.

3 750 €

Un avenant à la convention initiale été signé, avec une enveloppe budgétaire supplémentaire pour couvrir l'opération jusqu'en fin d'année.

70 projets

accompagnés dont 32 actifs (représentant 538 logements).

III. Travaux de rénovation énergétique



Fiche N°6 : Rénovation énergétique du Gymnase Bartholdi

Un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux a été déployé par la Ville de Colmar. Débutés l'année dernière, les travaux de rénovation énergétique du gymnase Bartholdi continuent en 2024 et se poursuivront en 2025. Ils comportent l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, des menuiseries extérieures, l'installation de centrales de traitement d'air (CTA), d'une modification du moyen de chauffage de la salle de sport.

Des travaux intérieurs sont également prévus dans les vestiaires et la salle de sport comme de la peinture, du renouvellement des sols et le remplacement des douches. Ces travaux permettent de répondre au décret tertiaire afin de réduire les consommations énergétiques du bâtiment afin d'améliorer le confort thermique à l'intérieur du bâtiment pour le bien-être des utilisateurs.

+ ZOOM SUR

Dans la démarche environnementale de la Ville de Colmar, les façades ont été traitées par de l'isolation biosourcée en fibre de bois. L'isolation des deux toitures terrasses de la salle de sport et des vestiaires. Le remplacement des "skydomes" sur le bâtiment des vestiaires. Le système de ventilation a également été revu afin d'améliorer le confort des utilisateurs, avec le remplacement de l'unique CTA par trois CTA dédiés pour chaque partie du gymnase (salle de sport, vestiaires et salle de lutte). Les aérothermes de la salle de sport ont été remplacés par des panneaux rayonnants. Remplacement du système d'automate pour gérer les installations de chauffage et de ventilation.

+ OBJECTIFS 2025

Continuer les travaux de rénovation énergétique dans la salle de sport et les vestiaires, avec :

- le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres simple vitrage et portes métal) par des châssis double vitrage et des portes aluminium avec des meilleures coefficients thermiques ;
- la mise en place d'un mur rideaux devant les façades vitrées de la salle de sport.

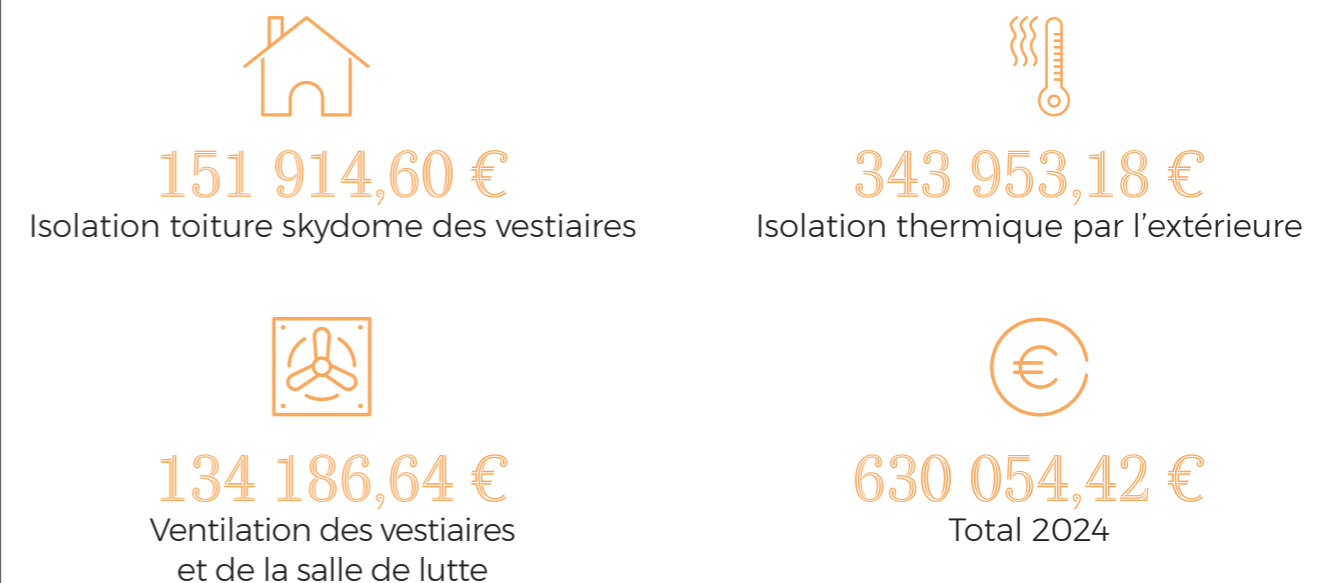


Chiffres clés 2024

Coût des travaux de rénovation énergétique du Gymnase Bartholdi en 2023 :



Coût des travaux de rénovation énergétique du Gymnase Bartholdi en 2024 :





Fiche N°7 : Rénovation énergétique de l'école élémentaire St-Exupéry

Un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux a été déployé par la Ville de Colmar. Débutés l'année dernière, les travaux de rénovation énergétique de l'élémentaire St-Exupéry continuent en 2024 et se poursuivront en 2025. Ils comportent l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, des menuiseries extérieures, l'installation de centrales de traitement d'air.

La mise en place de luminaire LED a été échelonnée sur plusieurs années et est arrivée à terme cette année. Des travaux intérieurs sont également prévus dans les salles de classe comme le renouvellement des peintures. Ces travaux permettent de répondre au décret tertiaire afin de réduire les consommations énergétiques du bâtiment. Il en résulte une amélioration du confort thermique à l'intérieur du bâtiment pour le bien-être des utilisateurs.

+ ZOOM SUR

L'isolation de la toiture terrasse a été faite pour répondre aux exigences thermiques mais également afin de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques. Le remplacement des menuiseries extérieures a été effectué par du triple vitrage et la mise en place de brise-soleil orientable. La mise en place d'un système de ventilation afin d'améliorer le confort des utilisateurs.

+ OBJECTIFS 2025

Le service des travaux neufs reprend la suite des opérations afin de traiter l'isolation des façades et de l'aspect architectural ainsi que de l'isolation du plancher bas.



Chiffres clés 2024

Coût des travaux de rénovation énergétique de l'élémentaire St-Exupéry en 2023


192 569,57 €
 Isolation toiture


682 481,76 €
 Menuiserie extérieure


213 167,30 €
 Ventilation - Zone Nord

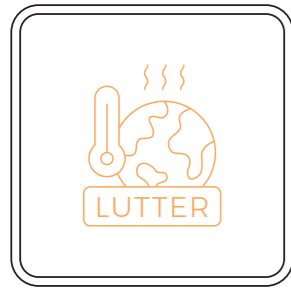

1 088 218,63 €
 Total 2023

Coût des travaux de rénovation énergétique de l'élémentaire St-Exupéry en 2024


299 400,00 €
 Ventilation - Zone Sud


167 785,94 €
 Panneaux photovoltaïques


467 185,94 €
 Total 2024



Fiche N°8 : Travaux de régulation énergétique

Aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments du gymnase et de l'école s'ajoutent des travaux d'amélioration des performances des bâtiments administratifs et techniques de la collectivité tels que :

- le remplacement de menuiseries extérieures de la mairie ;
- le développement de la gestion technique centralisée du bâtiment (GTC) et la mise à jour des programmations et vues.

+ ZOOM SUR

Le remplacement des anciens automates de la GTC, par ceux de nouvelle génération permet de disposer des informations en temps réel et offre la possibilité d'effectuer des programmations et réglages plus étendus. Le suivi des réglages et l'optimisation des consommations thermiques sont accrus.

Chiffres clés 2024

Mairie :

- Menuiseries extérieures : **115 345,38 €**

GTC :

- Musée du Jouet
- Hangar du Parc et atelier municipaux
- Auberge de Jeunesse/Halte-garderie les Marmottes pour la production d'eau chaude sanitaire
- Théâtre
- Stade Nautique

Montant global GTC : **70 468,02 €**



Fiche N°9 : "Relamping" des bâtiments

Les projets de remplacement des luminaires traditionnels par des LED s'inscrivent pleinement dans la dynamique territoriale de la transition écologique. Ces projets visent à réduire la consommation énergétique et les émissions de CO2, tout en améliorant l'efficacité et la durabilité de l'éclairage. Ce changement technologique favorise également des économies financières substantielles et améliore la qualité de vie des utilisateurs grâce à un éclairage plus performant et respectueux de l'environnement. Dans le cadre de sa politique de réduction des consommations énergétiques, la Ville de Colmar engage annuellement des travaux de "relamping", c'est-à-dire le remplacement des luminaires dans ses bâtiments.

De nouveaux luminaires de type LED vont remplacer les anciennes ampoules énergivores de la voirie et des bâtiments publics, un pas de plus vers la sobriété énergétique de la Ville de Colmar. Les équipements suivants sont concernés : avec le remplacement de 49 luminaires avec câblage du boulo-drome, 101 pour le gymnase Château d'eau, 118 pour la maison des associations, 52 pour le Tennis Waldeslust, 543 pour le gymnase de la Montagne Verte, 44 pour le 1^{er} étage de l'école élémentaire Jean Macé et 423 pour le groupe scolaire Pfister.

+ ZOOM SUR

Le musée Bartholdi a entrepris depuis 2022 le remplacement de luminaires équipés d'ampoules LED, plus économes en énergie et plus durables. Cette opération a été réalisée sur 3 ans. Ces renouvellements concernent à la fois la salles d'exposition et les locaux administratifs.

Chiffres clés 2024

Opérations de relamping :

- Boulo-drome
- Gymnase Château d'eau
- Maison des associations - Bât. E
- Musée Bartholdi
- Tennis Waldeslust
- Gymnase Montagne Verte
- Elémentaire Jean Macé
- Elémentaire Pfister



Fiche N°10 : Remplacement de luminaires en LED

Un marché de remplacement de luminaire a été engagé en 2023, pour 4 ans. Ce marché permet de commander les luminaires correspondant au Schéma Directeur d'Aménagement Lumière "SDAL" pour rénover le parc de façon échelonnée sur plusieurs années. Le SDAL est un document de référence qui fixe les grandes orientations en matière d'éclairage public.

Les premières priorités de luminaires type "Boules" ou "Ballon Fluo" ont été remplacés au courant de l'année 2024. Les luminaires de fortes puissances sur les axes principaux font également partie de la priorité de renouvellement et ont été remplacés. On compte désormais près de 40% du parc équipé de luminaires LED. Les priorités suivantes seront commandées en 2025 avec environ 2 000 points lumineux supplémentaires.

+ REMPLACEMENT DE LUMINAIRES EN LED

En 2021 le renouvellement des luminaires par de la LED a été engagé. Ces luminaires ont en effet des avantages à la fois sur la baisse de la consommation d'énergie et sur le coût de la maintenance.

En effet l'efficacité de la LED permet de réduire les consommations en concentrant le flux sur la zone à éclairer et non vers le ciel, comme c'était le cas avec les technologies précédentes. De plus, avec une durée de vie pouvant approcher les 100 000 h, la LED ne nécessite pas de "relamping" (processus de remplacement des systèmes d'éclairage existants) ce qui réduit également les coûts en maintenance.



+ OBJECTIFS 2025

Remplacement d'environ 2 000 points lumineux avec une économie de 294 013 kWh/an et de 59 000 € TTC.

Chiffres clés 2024

- Tranche 1 et 2 du marché de remplacement de luminaires en LED.
- Remplacement de 1 918 points lumineux en LED soit près de 20% du parc.
- Economie de 884 200 kWh/an et de 176 850 € TTC.



IV. Mobilités durables

Fiche N°11 : Actions environnementales de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)

Un nouveau réseau pour une mobilité augmentée

Depuis le 2 septembre 2024, l'offre de transport Trace a été repensée pour mieux répondre aux besoins de mobilité des usagers, avec des lignes plus fréquentes, une offre simplifiée et un réseau plus lisible. Cette refonte, la première depuis juillet 2010, arrive après 14 ans de modifications progressives comme l'introduction des navettes électriques "Cœur de Ville", la ligne 10, ou le changement de trajet de la ligne 3. Cependant, une révision globale permet de s'adapter pleinement aux nouvelles habitudes de déplacement des habitants de Colmar Agglomération et aux évolutions du territoire, telles que le développement des zones d'emploi.

Colmar Agglomération, en partenariat avec la Société Transports Urbains Colmar et Environs (STUCE), a donc entrepris une refonte ambitieuse du réseau Trace, axée sur :

- une augmentation significative de l'offre de transport ;
- une hiérarchisation des lignes en fonction du potentiel et de la fréquentation attendue ;
- une meilleure lisibilité et simplicité d'utilisation du réseau ;
- la mise en place d'un cadencement sur toutes les lignes urbaines régulières.

Cette transformation s'inscrit dans les actions définies par Colmar Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité et s'aligne avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial en matière de transports.

+ ZOOM SUR

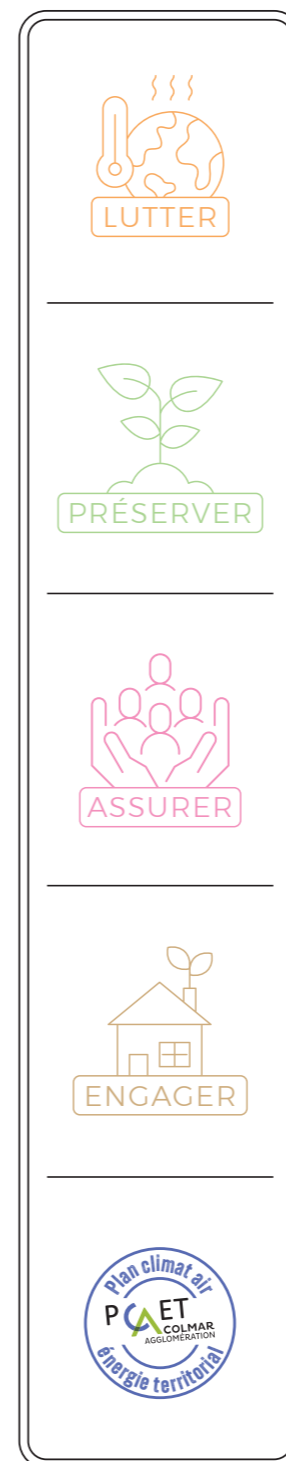
Le nouveau réseau Trace

Depuis le 2 septembre 2024, le réseau Trace propose :

- Une offre accrue : augmentation de 45 % du service, avec 660 000 km supplémentaires par an pour seulement 22 % de hausse du budget.
- Horaires cadencés : des passages toutes les 10, 20, 30 ou 60 minutes selon l'heure de la journée, garantissant une meilleure régularité, prévisibilité et fluidité du trafic.
- Extension de la couverture : desserte de nouveaux secteurs pour répondre aux besoins croissants de la population, incluant l'avenue de la Foire aux Vins (parc des expositions, zone commerciale, etc.), ainsi que des liaisons directes entre Colmar et Fortschwihr, Bischwihr, Sundhoffen, Andolsheim, et une desserte de Sainte-Croix-en-Plaine en heures de pointe.

+ OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le développement et l'optimisation des transports en bus en renforçant l'offre du nouveau réseau Trace pour le rendre plus attractif et mieux adapté aux besoins de la population.
- Améliorer la vitesse commerciale des bus (priorisation des bus aux carrefours à feux...)
- Mise en place de la billetterie afin d'améliorer l'expérience client, de faciliter le pilotage du réseau et de réduire les déchets papier et plastique liés à la billetterie (cartes et billets sans contact rechargeables).
- Améliorer l'application mobile Trace pour une expérience utilisateur enrichie (information dynamique, réduction des impressions).





Chiffres clés 2024

- Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant deux nouveaux bus standards fonctionnant au gaz pour un montant de **700 000 €**.

- **16 nouveaux véhicules** ont été achetés par Colmar Agglomération dans le cadre du nouveau réseau

- Le réseau Trace contribue à l'amélioration du cadre de vie des colmariens puisqu'un véhicule GNV est bien plus silencieux qu'un bus fonctionnant au gazole (- 3 décibels).

- **92 %** : offre kilométrique de la TRACE (2023) réalisée par des "bus propres" fonctionnant au gaz naturel

- **3 %** des kilomètres effectués par des véhicules fonctionnant à l'électricité

- **5 %** des kilomètres effectués par des véhicules équipés de filtres à particules.

Flotte de véhicules :

- **39** bus standards GNV
- **2** bus articulés GNV
- **10** bus standards Go équipés de filtres à particules
- **5** midibus équipés de filtres à particules
- **4** bus électriques.



Fiche N°12 : Schéma directeur des pistes cyclables (2020-2026)

Dans l'agglomération colmarienne, de nouvelles pistes cyclables sont en cours d'élaboration en lien avec le schéma directeur qui se décline sur la période 2020 à 2026.

Parmi ces projets figurent notamment :

- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et consultation des marchés de travaux pour la passerelle "Confluence" ;
- l'étude de maîtrise d'œuvre et signature des conventions avec les différents partenaires, itinéraire cyclable entre Sainte-Croix-en-Plaine et Herrlisheim-près-Colmar ;
- la liaison cyclable Jepsheim-Grussenheim : signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et consultation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation de l'itinéraire cyclable entre le lycée Lazare de Schwendi et Wintzenheim
- la réunion d'échanges avec les élus concernés et Rivières de Haute-Alsace (RHA) pour la définition du tracé de l'itinéraire cyclable entre Turckheim et Walbach ;
- la liaison entre Muntzenheim et Fortschwihr : étude de maîtrise d'œuvre et réunion de concertation avec les agriculteurs exploitants.

+ OBJECTIFS 2025

Engagement et poursuite des travaux suivants :

- itinéraire Sainte-Croix-en-Plaine / Herrlisheim ;
- itinéraire Jepsheim / Grussenheim ;
- itinéraire Muntzenheim / Fortschwihr.

Chiffres clés 2024

1 500 000€ HT

Aménagement de la passerelle "Confluence"





Fiche N°13 : Poursuite du développement des aménagements cyclables sécurisés au niveau de la ville centre

La Ville de Colmar poursuit sa démarche volontariste de développement des modes doux et actifs de déplacement et notamment du vélo en développant son réseau d'aménagements cyclables sécurisés. En 2024, nous pouvons ainsi noter la création de nouvelles pistes cyclables sur l'Avenue de Rome et la rue d'Agén, la création d'un contre-sens sur la rue St Josse, ou encore la sécurisation complète du carrefour Alsace/Semm.

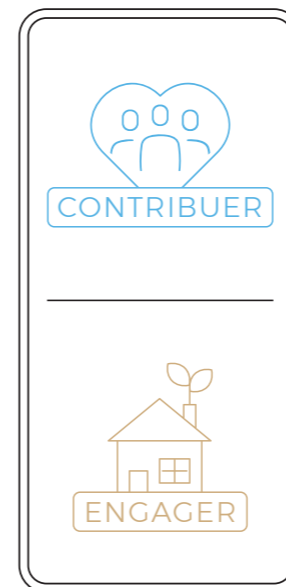
Les aménagements existants font également l'objet d'une sécurisation accrue dans le cadre de projets de réaménagements complets de voirie. C'est ainsi le cas de la route d'Ingersheim ou de l'Avenue De Gaulle en 2024. Dans les voies de desserte classées en zones 30 ou zones de rencontre, les cyclistes peuvent circuler en toute sécurité dans le flux automobiles. Les récents aménagements dans ces voies concourent à la sécurisation des déplacements des cyclistes en contraignant la vitesse des automobilistes par des dispositifs réducteurs de vitesse.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuite d'un programme ambitieux d'aménagements de voirie pour améliorer la sécurité de tous, et notamment des cyclistes.

Chiffres clés 2024

Depuis le début du mandat, près de 11 km d'aménagements cyclables neufs ont été créés sur Colmar, en plus de l'amélioration de la sécurité sur les aménagements préexistants.



Fiche N°14 : Aide financière de la Ville à l'acquisition de vélos (classique et électrique)

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune. Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf :
 - Lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
 - Lors de la 2^{ème} demande de participation de la Ville de Colmar pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.
- Pour la transformation d'un vélo traditionnel en vélo à assistance électrique grâce à l'installation d'un kit d'électrification : que ce soit pour la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer ou pour la 2^{ème} demande pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo classique, l'aide attribuée est de 100 €.

Chiffres clés 2024

407 vélos

En 2024, on compte 407 vélos subventionnés dont 215 vélos électriques avec un coût pour la Ville de

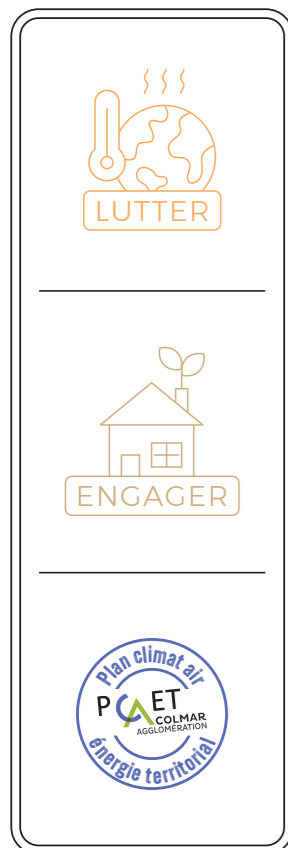
55 038,90 €



23 742 vélos

Depuis le lancement de l'opération, un total de 23 742 vélos ont été subventionnés dont 1 609 électriques avec une participation de la Ville de Colmar s'élevant à

2 575 250,68 €



Fiche N°15 : Organisation des Navettes de Noël du "Pays des Etoiles"

Les marchés de Noël de Colmar attirent plus de 1,2 million de visiteurs chaque année. Cependant, beaucoup de ces visiteurs viennent en voiture, ce qui engendre des problèmes de circulation et de stationnement dans les centres historiques et les petites communes.

Initié dès 2010, les Navettes de Noël permettent un déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire est maintenant connu des visiteurs et participent au désengorgement routier, particulièrement important lors de la période de l'Avent. En effet, en mettant en place ce dispositif de navettes, les collectivités donnent accès aux visiteurs détenteurs d'un titre de transport, à l'ensemble des navettes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour se rendre dans la journée sur les marchés de Noël desservis.

En 2010, les navettes circulaient entre Colmar, Kaysersberg, Riquewihr et Ribeauvillé. Au fil des années, le dispositif s'est étoffé. Désormais, il englobe également Eguisheim, Turckheim, Munster et Neuf-Brisach.

+ ZOOM SUR

Le transport en France représente 30% des émissions de gaz à effet de serre, en constante augmentation depuis 1990. En 2018, les mobilités touristiques ont émis 91 MtCO₂, soit 77% du bilan des émissions de gaz à effet de serres du tourisme en France. Le transport origine / destination représente la majorité d'entre-elle (68%), suivi par le transport sur place (6%) et par les infrastructures de transport (3%). Par ailleurs, le prestataire retenu – Voyages Lucien Kunegel – a remplacé le carburant fossile par un biocarburant paraffinique de synthèse, fabriqué à partir d'huiles usagées HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) qui permet de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 85% et les émissions de particules fines de 30%.

+ OBJECTIFS 2025

- Revoir le dispositif pour éviter que la navette ne soit bloquée dans le trafic routier
- Veiller à une meilleure répartition des flux des visiteurs.



Chiffres clés décembre 2023

12 jours de circulation en week-end (vendredi, samedi, dimanche)

12 jours de circulation en semaine (du lundi au jeudi)

17 050 titres de transports délivrés (dont 16 231 payants) soit une augmentation de 2.66% par rapport à 2022

50 958 voyages avec en moyenne un ticket journalier utilisé pour 3 voyages

Journée record : samedi 10 décembre avec **1 400 tickets**

En roulant au HVO, les navettes ont évité le rejet de **25.2 tonnes de CO₂** (par rapport au gasoil fossile)

Estimation de 10 029 voitures en moins sur le territoire ce qui représente un linéaire de 40 km de voiture ou l'équivalent de 82 237m².



I. Végétalisation Urbanisme durable

Fiche N°16 : Réaménagement de la Place de la Cathédrale



Il y a encore deux ans, la Place de la Cathédrale n'était qu'une aire de stationnement, sans verdure ou aménagement particulier. Aujourd'hui, à l'issue d'un chantier de réaménagement porté par la Municipalité, cette place s'est métamorphosée en un espace convivial en cœur de ville, un écrin de vie et de verdure, que les habitants et les visiteurs peuvent s'approprier.

Réaménager la Place de la Cathédrale a été un projet de longue haleine. Si l'idée était présente depuis de nombreuses années, avec notamment l'organisation d'un concours d'idées en 2018, c'est depuis l'installation de l'actuelle Municipalité que la transformation s'est concrétisée. Le choix a été fait de donner toute son ambition au projet de réaménagement en transformant radicalement le visage de cette place. La Municipalité a également décidé d'associer les habitants, en les intégrant notamment à la commission de travail dédiée au projet.

C'est ainsi que peu à peu, les lignes directrices du chantier ont émergé : construire une place piétonne et végétalisée pour offrir aux Colmariens un espace apaisé au centre-ville. Ce réaménagement s'inscrit pleinement dans une volonté de mettre en œuvre un urbanisme durable, pour répondre aux enjeux environnementaux actuels tout en valorisant notre patrimoine historique.

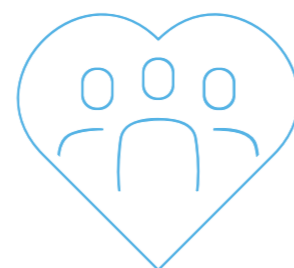
Le réaménagement de la place n'était que la première étape d'un chantier d'envergure. La Municipalité va continuer d'investir pour Colmar, notamment à travers une rénovation extérieure globale de notre Cathédrale. D'importants travaux de restauration ont commencé pour une durée de plus de 6 ans et un coût total estimé à 18,4 M€. Ce chantier vient s'inscrire dans une volonté de préserver l'identité et le patrimoine emblématique de Colmar pour le transmettre aux générations futures. La restauration concernera des éléments structurels comme les pierres de taille, la maçonnerie, la charpente, la ferronnerie, les balustres ou encore la rénovation du clocheton. Les statues du chœur seront remplacées par des reproductions à l'identique, tandis que les originelles rejoindront les collections du Musée Unterlinden. Le chantier débutera par la nef et le transept nord, et se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud. Les travaux se termineront par le massif occidental, et une mise en lumière de l'édifice sera réalisée.

La végétalisation de la place et de ses rues adjacentes a été sélectionnée avec soin par le service des espaces verts de la Ville, avec des essences qui sauront s'adapter aux aléas du changement climatique :

- 1 300 m³ de terre végétale amendée
- Plantation de 63 arbres dont 11 très gros sujets
- Plantation de 130 arbustes formés (boules de taxus)
- Plantation de 475 m² de gazon au pied de la collégiale
- Plantation de 7 620 arbustes et plantes vivaces, pour apporter couleurs et mouvement aux massifs plantés.
- Installation de 12 sondes tensiométriques, pour suivre l'arrosage et assurer la meilleure reprise possible des grands arbres.

Finalité 2

Contribuer
à l'épanouissement
des êtres humains





La Ville a également profité de ce chantier pour mettre en place des dispositifs permettant la gestion intégrée des eaux de pluie, ainsi que pour renouveler l'éclairage public en installant des équipements LED plus économes en énergie.

Des efforts ont également été réalisés pour que les matériaux utilisés sur le chantier soient issus de circuits courts et locaux.

C'est par exemple le cas de l'un des matériaux phares : le grès des pavés est issu de la carrière de grès des Vosges de Champenay, dans la vallée du Schirmeck. Les pavés ont été découpés et façonnés dans une usine à Adamswiller. Mario et Orlando, les deux paveurs du chantier, ont installé plus de 750 000 pavés. Les bancs, les blocs marche devant le corps de gardes, et les dallages des parvis viennent de la carrière de Rothbach. L'exemplarité de l'opération a déjà été saluée par le Trophée aménagement et urbanisme, en novembre 2023, dans le cadre des Trophées des collectivités d'Alsace.

+ **ZOOM SUR**

La place de la Cathédrale en fête

Afin de célébrer l'achèvement de ce projet porté par la Municipalité, la Ville de Colmar a proposé, le 4 mai 2024, un programme exceptionnel :

- Déambulation musicale avec le retour de la troupe La Camelote – tout autour de la place ;
- Apéro musical au marché aux pains avec bretzels offerts - côté Nord ;
- Déambulations de troupes d'artistes de rue : jongleurs, acrobates, échassiers, bulles... - tout autour de la place ;
- Sieste musicale – côté Sud ;
- Cinéma de plein air – Astérix et Obélix Mission Cléopâtre – côté Nord.



Chiffres clés 2024

La végétalisation de la place et de ses rues adjacentes a été sélectionnée avec soin par le service des espaces verts de la Ville, avec des essences qui sauront s'adapter aux aléas du changement climatique :

1 300m³
de terre végétale
amendée

130
arbustes formés (boules
de taxus) plantés

63
arbres plantés
dont 11 très gros sujets

7 620
et plantes vivaces, pour apporter
couleurs et mouvement
aux massifs plantés

475m²
de gazon au pied
de la collégiale

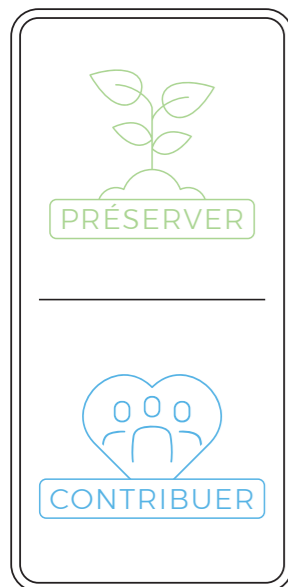
Ce chantier d'ampleur a mobilisé 8,5 M€ d'investissement. La Ville a pu bénéficier de divers soutiens financiers pour mener à bien ce chantier, et notamment

500 000€
la Région Grand Est

400 000 €
la Collectivité européenne d'Alsace

310 000 €
l'État, à travers différents dispositifs
dont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

1,5 M €
Colmar Agglomération, à travers
le fonds de concours



Fiche N°17 : Label "Ville fleurie 4 fleurs"

Dans de multiples domaines, la Ville de Colmar a été récompensée pour ses actions, sa politique et son travail au quotidien. Le label "Ville fleurie 4 fleurs" récompense notamment, depuis 1986, les actions coordonnées pour aménager, par son fleurissement en particulier, un cadre de vie à la fois agréable pour les habitants et favorable à l'accueil des visiteurs.

En 2021, Les membres du jury national du label "Villes et Villages Fleuris" ont décidé de conserver les 4 fleurs et d'attribué également le prix d'excellence « Fleur d'Or 2021 » à la Ville de Colmar. Cette mention « coup de cœur » est décernée aux communes qui présentent une démarche exemplaire. Elle n'est valable qu'un an et ne peut être attribuée qu'une seule fois tous les six ans. Moins d'une dizaine de communes en France bénéficient de ce prix. Cette gratification vient récompenser une démarche globale notamment dans le domaine de l'environnement et de gestion du patrimoine naturel.

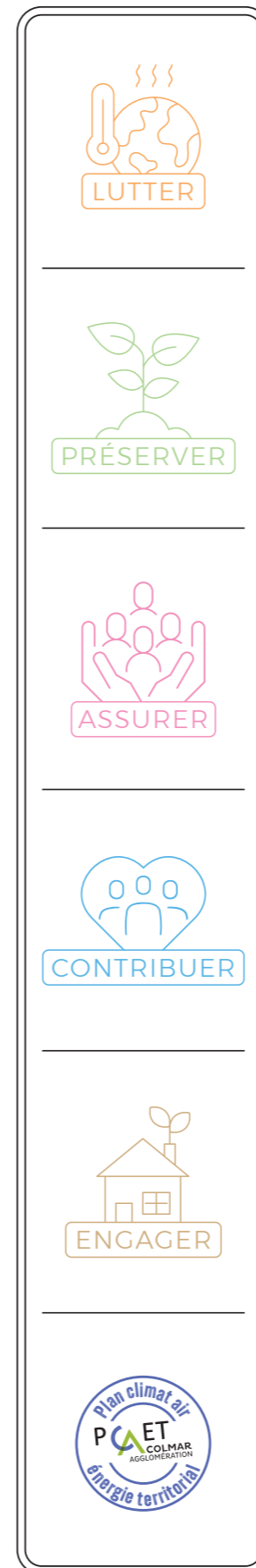
En juillet 2024, la Ville de Colmar a été inspectée par le Jury National des Villes et Villages Fleuris qui a décidé de maintenir la 4ème fleur à la Cité Colmarienne.

+ OBJECTIFS 2025

- Maintenir le label "4 fleurs".

Chiffres clés 2024

100 000 plantes annuelles
20 000 plantes vivaces
 ont été plantées dans les espaces verts de la Ville.



Fiche N°18 : Schéma directeur de végétalisation

En 2023, un bureau d'études a été missionné pour définir le cahier des charges du schéma Directeur de végétalisation de la Ville de manière à déterminer les grands enjeux dont les axes prioritaires du rafraîchissement de la ville.

En 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. DCI environnement a été retenu pour réaliser cette étude. Un diagnostic du territoire a été présenté. L'étude pour définir le schéma directeur et ses scénarii et actions à mettre en œuvre est actuellement en cours de réalisation. Le rendu final de l'étude est prévu pour le printemps 2025.

L'étude répondra à 4 grands enjeux :

- Lutter contre les îlots de chaleur
- Apaiser la vie en ville
- Défragmenter l'espace urbain
- Se réappropriier des espaces de vie commune et de détente

+ OBJECTIFS 2025

Valider les scénarii et mettre en œuvre les premières actions.

Chiffres clés 2025

Budget de 100 000 € TTC
 pour réaliser les premières actions





Fiche N°19 : Gestion et préservation du patrimoine arboré

Élément primordial et durable du paysage urbain, les arbres constituent un capital précieux qu'il convient de protéger. A Colmar, plusieurs actions sont menées en ce sens : développement du patrimoine public d'arbres d'alignement, amélioration des techniques de culture, choix des plantes, volonté de développer la diversification végétale, préservation du patrimoine existant.

Suite au changement climatique, le patrimoine arboré souffre et il convient d'accroître la surveillance des arbres et de planter des nouvelles essences plus adaptées.

L'étude répondra à 4 grands enjeux :

- Lutter contre les îlots de chaleur
- Apaiser la vie en ville
- Défragmenter l'espace urbain
- Se réappropriier des espaces de vie commune et de détente

+ ZOOM SUR

Pour assurer un meilleur suivi de son patrimoine arboré, une technicienne responsable du patrimoine arboré a été recrutée en 2024.

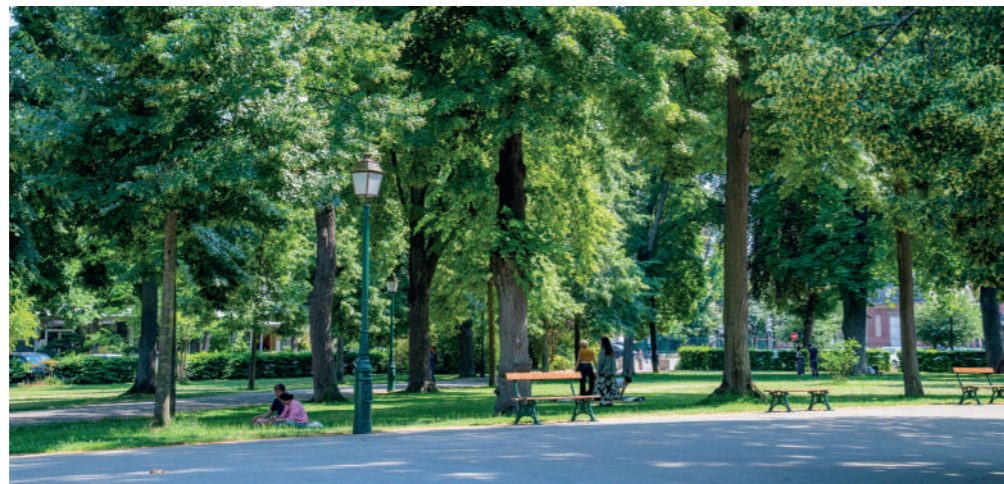
+ OBJECTIFS 2025

Maintenir le patrimoine arboré de la Ville de Colmar en bonne santé.

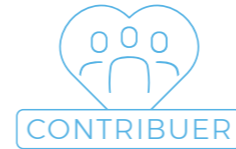
Chiffres clés 2024

Le patrimoine arboré de la Ville de Colmar en quelques chiffres :

- 3 500 arbres dans les parcs et squares colmariens
- 10 715 arbres d'alignement
- 323 rues et places plantées
- 350 arbres plantés chaque année pour rafraîchir les rues et créer des îlots de fraîcheur
- 110 essences différentes sans compter les variétés.



II. Démocratie participative



Fiche N°20 : Journée Citoyenne 2024

Le principe consiste à rassembler des habitants volontaires qui se mobilisent pour réaliser bénévolement de petits chantiers d'intérêt général sur différents lieux, équipements ou quartiers de la ville. La démarche favorise la rencontre, l'entraide et l'appropriation par chacun du cadre de vie. La 8ème édition de la Journée Citoyenne a eu lieu le samedi 25 mai 2024.

Cette initiative conviviale permet de beaux temps d'échanges entre habitants, techniciens de la Ville ou de l'Agglomération et élus.

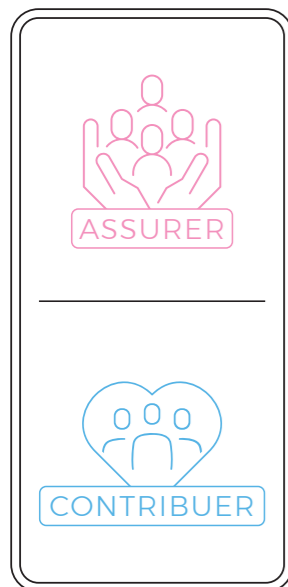
Chiffres clés 2024

161 personnes (dont 14 élus) se sont mobilisées, pour participer à des ateliers d'amélioration du cadre de vie.

13 ateliers au programme cette année :

- remise en peinture d'une salle de la Maison des associations ;
- remise en peinture des bacs à fleurs de la Maison des associations ;
- désherbage et d'entretien du parc Wimpfeling ;
- nettoyage du cimetière communal ;
- mise en peinture des décors pour le fleurissement estival ;
- rafraîchissement des portails du stade des cheminots ;
- mise en peinture de l'entrée du stade de l'Europe et débroussaillage ;
- rafraîchissement du mur du gymnase de la montagne verte ;
- réalisation d'un jardin partagé ;
- ateliers "clean walk" secteur quartier Saint-Joseph ;
- ateliers "clean walk" secteur du Centre ;
- ateliers "clean walk" secteur de la gare ;
- ateliers "clean walk" secteur du quartier Europe.





Fiche N°21 : Appel aux initiatives citoyennes (AIC)

Suite à la création du Conseil d'Initiative Citoyenne (CIC) en octobre 2021, la Ville de Colmar a lancé, en lien avec le CIC, un appel aux initiatives citoyennes (AIC). Les habitants de Colmar ont été invités à déposer des projets individuellement ou de manière collective. Ces derniers, doivent être réalisables à court terme et s'inscrire dans une volonté d'amélioration du cadre de vie des habitants et profiter au plus grand nombre.

Ils doivent respecter un certain nombre de critères : être d'intérêt général, accessibles à tous, localisés à Colmar, concrètement réalisables, et doivent s'inscrire dans les compétences de la Ville. Après une 1^{ère} édition en 2022, la ville de Colmar a lancé en 2024, la deuxième édition de l'Appel aux initiatives citoyennes.

Après analyse et choix, certains projets, lauréats de l'AIC 2024, ont vocation à être mis en œuvre en 2025.

LES PROJETS RETENUS

Installation de cendrier de vote

Dans la continuité des actions menées par Colmar Agglomération pour la réduction des mégots dans l'espace public, des cendriers de vote seront mis en place dans des endroits stratégiques, hors secteur sauvegardé, en remplacement de cendriers déjà existants. Les commerçants et restaurateurs volontaires pourront personnaliser la question, les usagers votant pour leur réponse préférée en insérant leur mégot dans la fente de leur choix.

Projet "Street Art" dans les passages souterrains

Il s'agit de mettre en place du "street art" dans les deux passages souterrains sous les rails, pour les rendre plus agréables. Ce projet sera inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt pour l'ensemble des actions "street art" menées par la Ville.

Projet "Street Art" rue de Sélestat

Afin de rendre plus agréable la rue de Sélestat, il est proposé d'utiliser le mur longeant le square public pour réaliser des fresques de "street art". Tout comme le projet précédent, il fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt.

Supports d'exposition temporaire

Sur la base d'une proposition d'installer une exposition photos temporaire dans l'espace public, il est proposé de doter la Ville de supports d'exposition mobiles, qui pourront accueillir différentes expositions et être implantés dans différents lieux de la Ville. Cette action est en lien avec la commémoration du 80^{ième} anniversaire de la libération de Colmar.



+ ZOOM SUR

Dans le cadre de l'Appel à Initiatives Citoyennes 2022, la Ville a inauguré en juin 2024 "l'implantation d'une boîte à partage".

Rappel du projet initial : Dans l'esprit des boîtes à livres, ce projet prévoit l'implantation d'une boîte à partage, permettant d'échanger des livres mais aussi des petits objets (jeux, livres, jouets et habits...). Ce projet a été proposé par l'association Quartier Nord.

Déroulement du projet :

Afin de connaître les besoins des habitants du secteur et de mieux comprendre le projet, un temps d'échanges a été organisé par la ville avec l'association Quartier Nord (AQN). Ces échanges ont permis d'établir le cahier des charges de la future boîte à partage. Pour une plus grande cohérence du projet avec sa vocation sociale et d'insertion socio-professionnelle, il a été choisi de faire appel à la menuiserie de l'association Espoir pour la fabrication et la mise en place de la boîte à partage suivant le cahier des charges établi avec l'association AQN.

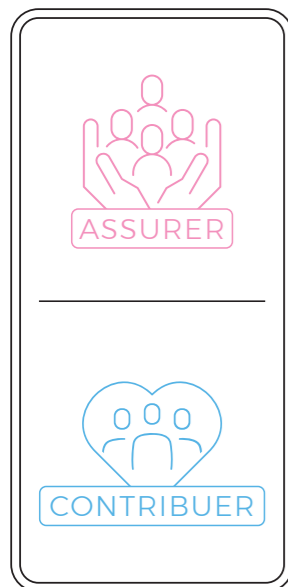
Le réseau des bibliothèques de la Ville de Colmar a fait un don de livres afin d'alimenter la boîte à partage dans ses débuts. La boîte à partage sera gérée par l'association AQN en lien avec des familles du secteur.

Chiffres clés 2024

67 projets déposés par les colmariens ; **14 projets** recevables et réalisables ;

Après regroupement de certains projets :

8 projets ont été examinés ; **4 projets** lauréats.



Fiche N°22 : Contrat de ville de Colmar (2024-2030)

Le Contrat de ville 2024-2030 de Colmar, signé le 12 juillet 2024, formalise les engagements des différents signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. L'appel à initiatives initié par la Ville de Colmar et l'Etat permet le financement d'actions au bénéfice des publics des quartiers prioritaires (QPV) Europe-Schweitzer et Saint-Vincent-de-Paul.

Afin de répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs de la Politique de la ville, les actions éligibles dans ce cadre doivent s'inscrire dans une ou plusieurs orientations thématiques :

- Faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique ;
- Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse ;
- Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants ;
- Œuvrer pour un accès aux soins et pour des parcours de santé et de santé mentale structurés, adaptés à la diversité des habitants ;
- Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants ;
- Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants.

En 2024, la Ville de Colmar a dédié une enveloppe de 316.500 € pour le soutien aux associations dans le cadre du Contrat de Ville. Colmar Agglomération contribue au dispositif Ville Vie Vacances à hauteur de 16 000€.

+ ZOOM SUR

Elaboration du Contrat de ville (2024-2030). L'élaboration du Contrat de ville 2024-2030 s'est basée sur un travail collaboratif avec les services de la Collectivité, les associations, les partenaires institutionnels et les habitants.

■ **Juillet 2023** : Concertation auprès de 108 habitants menée sur la base d'entretiens guidés afin de prendre en compte leurs propositions.

■ Octobre à décembre 2023 :

Atelier n°1 : Définition et priorisation des enjeux et thématiques principales à inscrire dans le nouveau contrat avec les partenaires et sur la base de la concertation des habitants

Atelier n°2 : Ateliers thématiques pour décliner les priorités identifiées en pistes opérationnelles

Présentation aux élus : Présentation des axes de travail, sur les bases des ateliers partenariaux

■ Janvier à mars 2024 :

Atelier n°3 : Séminaire pour identifier les leviers de mise en œuvre des objectifs identifiés

Présentation aux élus : Présentation des orientations thématiques du Contrat de ville et des 4 axes transversaux

A la suite de ce travail collaboratif, les futurs signataires ont été sollicités afin de faire des propositions d'engagement s'inscrivant dans les orientations du nouveau Contrat de ville.



Chiffres clés 2024

Contrat de ville

20 signataires

s'inscrivant dans les orientations thématiques du Contrat de ville.

Soutien aux associations

31 projets

soutenus dans le cadre de l'appel à projet

3 conventions

annuelles avec des associations socioéducatives

3 associations

soutenues hors Contrat de ville

4 projets

Ville Vie Vacances VVV



Fiche N°23 : Nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Bel’Air-Florimont (NPRU)

La convention pluriannuelle portant sur le projet de renouvellement urbain du secteur Bel’Air Florimont à Colmar a été signée le 27 juin 2018.

Le projet urbain s’articule autour de trois objectifs :

- désenclaver le quartier et le relier à son territoire
- mettre en valeur l’attractivité du quartier et ses qualités au service des habitants et usagers
- favoriser le vivre-ensemble des habitants et usagers (actuels et futurs).

Le projet comporte la démolition de 370 logements, la reconstitution de 126 logements hors du quartier et la réhabilitation de 184 logements. Un avenant, validé par le comité d’engagement de septembre 2021, est en cours de finalisation et prévoit de nouvelles opérations : le Centre Socio-Culturel (CSC) le Pacific, la construction de 16 logements locatifs social à Wintzenheim, la démolition cité Lemire qui amènera le réaménagement de ce secteur et le renforcement du projet du Gymnase Brant avec l’ambition "Bâtiment passif". L’ensemble du projet révisé correspondra à un investissement de 37,06 M€, dont le concours financier de l’ANRU à hauteur de 7,37 M€ (subventions, prêts bonifiés et études).

+ ZOOM SUR

Aménagement du parvis du CSC Florimont

Le nouvel espace public situé devant le CSC Florimont contribue à une vision renouvelée du quartier Saint Vincent-de-Paul en pleine mutation, par la création de nouveaux espaces extérieurs offerts à la vie collective au sein du quartier.

Cet aménagement a été créé sur le foncier laissé vacant suite à la démolition de la cité Florimont en 2019 : composé d’une placette publique, zone ombragée de détente et de rencontre, d’un accès au centre socio-culturel, il sera bientôt complété par la création de deux mails piétons Nord-Sud favorisant les liaisons douces dans le quartier.



Cette réalisation illustre la volonté de la Ville et de ses partenaires de mettre en œuvre un aménagement paysager résilient, qui tient compte de la nécessité d’adaptation au réchauffement des villes, avec de nombreuses noues, des plantations d’essences locales qui facilitent l’infiltration des eaux pluviales, ainsi que l’utilisation de pavés drainants pour le parking.

Les revêtements et les matériaux choisis donnent une connotation naturelle au site en même temps qu’un confort pour les piétons et les vélos, laissent la biodiversité locale se développer aux côtés des nouvelles plantations.

Le projet vise à proposer un éclairage apaisé, sobre en consommation énergétique, qui met en valeur l’accès vers le CSC, crée une esthétique et une ambiance spécifique pour donner une cohérence et une identité propre à ces nouveaux espaces.

+ OBJECTIFS 2025

Renouvellement urbain du foncier de l’ancienne cité Bel’Air avec la construction d’un centre sportif BEPOS et d’un vaste espace public paysager.

Chiffres clés 2024

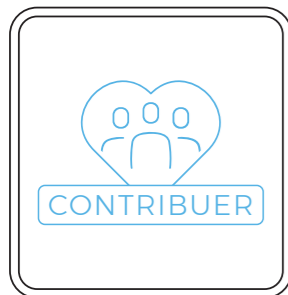
Au 01.07.2024

54%
du programme
est achevé

23%
des opérations prévues
sont en cours de
réalisation

3,21 M €
de subventions
versées par l’ANRU
(Ville et Pôle Habitat)

III. Prise en compte du développement durable dans l'organisation de la collectivité



Fiche N°24 : Itinéraire managérial

Sous l'effet combiné de facteurs exogènes et endogènes impactant les collectivités territoriales, les missions traditionnellement dévolues au manager, et en rapport direct avec son activité – pilotage, organisation, contrôle - évoluent. Il est notamment demandé au manager d'avoir une approche plus contemporaine de sa fonction, d'agir tel un incubateur au service de la réussite de son organisation et de ses agents. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, et sous l'impulsion de ses élu(e)s et de la Direction Générale des Services, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont souhaité proposer à chacun de ses cadres un parcours pédagogique permettant de réinterroger ses pratiques managériales à l'aune des thématiques suivantes :

- Le renforcement de la posture managériale
- La gestion des émotions et l'anticipation des situations de conflit
- Les outils au service des managers
- La conduite du changement et le management transversal
- L'innovation managériale

Ce dispositif, outre des apports théoriques et pratiques évidents, aura permis à chacun de mettre/remettre la gestion humaine au cœur des missions du managers, en conciliant à la fois performance et innovation, efficacité et bienveillance. Il aura également contribué à renforcer un collectif de cadres, au service d'une organisation, d'un territoire et de ses usagers.

+ ZOOM SUR

Le Fast Co-Dev, ou comment résoudre collectivement une difficulté en 30 mn. Le Co-Développement est un processus de coaching d'équipe, et dont le but est de solutionner collectivement des difficultés particulières. Abordée durant le module 5 de l'itinéraire managérial, cette méthode innovante et transversale a été mise en œuvre lors d'ateliers chronométrés de 30 mn. Le Fast-CoDev enrichit ainsi le répertoire d'action du manager, en faisant de l'intelligence collective un ressort efficace, horizontal et rapide de la résolution de problèmes.

+ OBJECTIFS 2025

- Suite au parcours initial, poursuivre la formation des managers, en proposant notamment un élargissement à des thématiques sociétales, sociales et environnementales impactant la collectivité et l'EPCI
- Institutionnaliser ces formations à travers un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants
- Définir une charte managériale pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, fruit de valeurs communes et partagées par les managers.

Chiffres clés 2024

- 5 modules
- 54 heures de formation
- 52 participants



Fiche N°25 : Formation Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le service plan climat - transition énergétique a récemment organisé une formation sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à destination des Directeurs et Chefs de service de la Ville de Colmar de Colmar Agglomération. Déclinée en trois sessions à raison d'une demi-journée par participant, cette formation a été organisée en partenariat avec Hop La Transition, association citoyenne ouverte, implantée en Alsace. Ses membres sont engagés à titre personnel ou professionnel pour préserver les conditions d'habitabilité aujourd'hui menacées de la Terre, et croient dans la nécessité d'une conscience collective des enjeux. A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET est un outil apportant une réponse locale aux enjeux du dérèglement climatique. Présenté en première partie de chaque session de formation, les Cadres ont ensuite réfléchi au développement de coopérations actives et transversales entre services et directions sur la base de la Fresque de la Renaissance Ecologique. La Fresque, qu'il est possible de faire advenir et dont les composantes sont accessibles à tous. Il s'agissait de faire découvrir ce support pour fédérer et motiver les parties prenantes à l'identifier comme leur territoire d'aujourd'hui et de demain. Les retours recueillis à l'issue de chacune des sessions proposées, révèlent un excellent et unanime taux de satisfaction. Des pistes d'amélioration ont été données sur l'opérationnalité des synergies. Si la volonté des services pour travailler en transversalité existe, il s'agit de maintenir et développer à l'avenir des conditions favorables à cette coopération.

+ ZOOM SUR

- la formulation d'engagements par chacun des participants et son partage avec les membres du groupe en fin d'atelier a permis de réfléchir à la manière dont les services pouvaient renforcer leurs contributions au PCAET en synergie avec d'autres.
- la formation réalisée à Colmar a d'ores et déjà inspiré d'autres collectivités alsaciennes qui prévoient de former à leur tour leurs effectifs au PCAET.

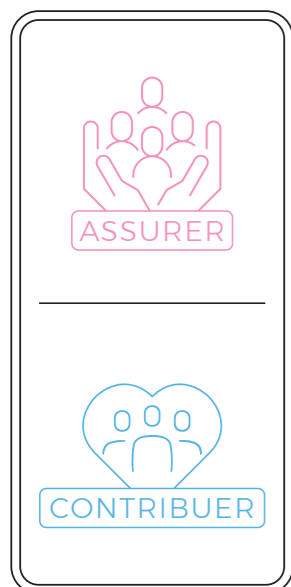
+ OBJECTIFS 2025

- accompagner les projets transversaux.
- déclinaison de la formation pour les élus, agents volontaires ainsi que pour le grand public.

Chiffres clés 2024

- 44 participants ;
- 80 % des services représentés ;
- Atelier organisé en deux temps : partie conférence (1h30) et partie fresque de la renaissance écologique (1h30).





Fiche N°26 : Lutte contre l'illectronisme

La lutte contre les inégalités, inscrite parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU dans son agenda 2030, constitue un enjeu central pour les sociétés humaines. La Ville de Colmar s'est engagée dans cette démarche en s'attaquant à l'illectronisme au sein de ses équipes.

En 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) estimait que 16,5 % de la population française souffrait d'"illectronisme", c'est-à-dire d'une incapacité totale ou partielle à utiliser les outils numériques en raison d'un manque de compétences ou de connaissances. Cette problématique se retrouve également dans le monde du travail, où nombre d'agents rencontrent des difficultés face à la digitalisation croissante de leurs missions.

Pour mieux cerner la situation en interne, la direction des ressources humaines (DRH) de Colmar a lancé, dès 2021, un questionnaire auprès des agents de la collectivité et de l'EPCI pour identifier ceux ayant le plus de difficultés avec les outils informatiques.

Sur les 303 réponses reçues, les résultats étaient les suivants :

- 50 agents se sont définis comme "débutants"
- 228 agents ont déclaré avoir un "niveau moyen"
- 278 agents ont indiqué être "plutôt à l'aise" avec les outils informatiques
- 54 agents se sont jugés capables d'apporter un soutien à leurs collègues

Pour répondre à ces besoins, les directions des ressources humaines et des systèmes d'information ont mis en place un programme de formation en informatique. Celui-ci comprend une initiation pour les agents les plus éloignés des outils numériques et un parcours de formation plus avancé (Word, Excel, Outlook) sous forme d'ateliers, animés par des pairs et des formateurs spécialisés.

Suite au succès de cette initiative, la collectivité a renouvelé le programme en 2023 avec 14 sessions de formation, et 17 sessions ont été réalisées au 1^{er} novembre 2024. Ce programme témoigne de l'engagement de la collectivité dans la réduction de la fracture numérique au sein de ses équipes.

+ ZOOM SUR

Conseillers numériques de la Ville de Colmar.

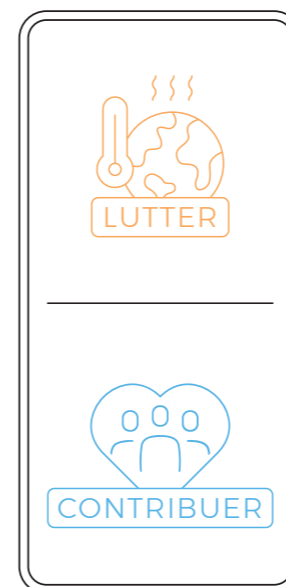
En 2022, la Ville de Colmar a également recruté deux conseillers numériques, dont le rôle est non seulement d'accompagner et conseiller les usagers des services publics, mais aussi de soutenir les agents de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération dans leur parcours de développement de compétences numériques

+ OBJECTIFS 2025

- Poursuivre cet effort de formation pour les publics les plus vulnérables
- Intensifier la lutte contre les inégalités sociales et professionnelles
- Favoriser la mobilité professionnelle
- Promouvoir l'égalité des chances

Chiffres clés 2024

- 123 agents ont suivi une formation aux outils numériques, soit 337 agents sur 3 ans.



Fiche N°27 : Dispositif en faveur du télétravail

La crise sanitaire de 2020 a été le facteur déclencheur d'une organisation en mode dégradé du "télétravail". C'est à la sortie de cette crise que la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont fait le choix d'instaurer et généraliser ce dispositif. En effet, il s'agit d'une mesure politique et managériale qui en matière de qualité de vie au travail mais également d'attractivité est le signe d'une modernisation.

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont délibéré, respectivement les 16 et 20 décembre 2021 pour une mise en œuvre du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2022, selon un règlement établi en accord avec les représentants du personnel. Mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022, le télétravail permet aux agents dont les emplois le permettent, de travailler à distance selon un dispositif pérenne, conforme à la réglementation et soucieux de valoriser les conditions de travail.

C'est ainsi que, outre les enjeux écologique et économique, le télétravail est, en effet, un outil important dans la gestion des ressources. Il constitue un levier de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Il en découle que le télétravail vise à satisfaire les objectifs suivants :

- impacter positivement l'environnement en réduisant les déplacements,
- raccourcir les circuits décisionnels avec le développement de la dématérialisation des actes et procédures,
- augmenter l'efficacité des agents en leur donnant un environnement propice au traitement des dossiers de fond et en favorisant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle,
- renforcer l'attractivité de la collectivité par l'arrivée de nouvelles compétences en proposant aux candidats la possibilité de télétravailler.

Le bilan de l'année 2024 fait apparaître que le nombre de télétravailleurs a doublé depuis sa mise en œuvre que ce soit en faveur des hommes ou des femmes. Il est à noter aussi qu'une période d'adaptation est demandée pour un tiers des bénéficiaires.

+ OBJECTIFS 2025

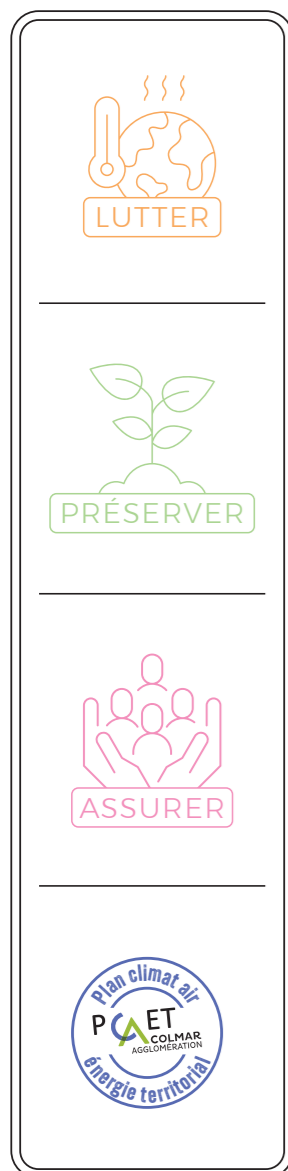
Utiliser le télétravail comme levier d'attractivité et de fidélisation à l'heure où des employeurs remettent en cause cette organisation du travail.

Chiffres clés 2024

Nombre de demandes acceptées :

107
pour la Ville de Colmar

37
pour Colmar Agglomération



Fiche N°28 : Forfait "mobilités durables"

Dans la lignée de la loi Mobilités du 26 décembre 2019 dont une des actions est de faciliter l'utilisation de moyens de transport moins coûteux et plus propres, le conseil municipal et le conseil communautaire ont approuvé la mise en œuvre du forfait "mobilités durables". Il s'agit d'encourager les agents à l'utilisation de modes "actifs" pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ce dispositif a pour objectif la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, afin de désengorger les axes de circulations aux heures de pointe, avec en parallèle une réduction de l'empreinte carbone tout en ayant un effet bénéfique sur la santé des agents. Au cours d'une même année, l'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation. Ce minimum correspond à un aller et un retour par jour entre le domicile et le lieu de travail.

Le forfait peut être versé à partir de 30 jours d'utilisation au cours de l'année civile. Il est de :

- 300 € pour une utilisation d'au moins 100 jours sur l'année ;
- 200 € pour une utilisation entre 60 et 99 jours sur l'année ;
- 100 € pour une utilisation entre 30 et 59 jours sur l'année.

L'avantage peut être double en cas d'abonnement de bus ou de train. Un cumul est possible avec le remboursement mensuel des frais de transports publics (abonnement pour le bus, abonnement SNCF) ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

+ ZOOM SUR

Le total des motifs est supérieur au nombre d'agents, car certains cumulent vélo et bus par exemple.

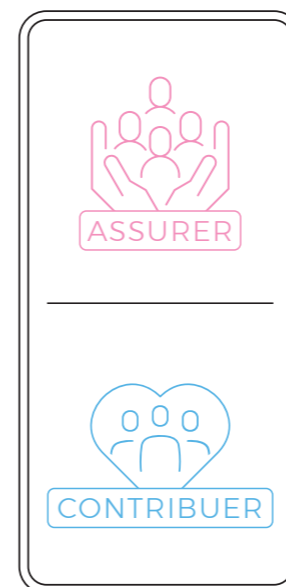
+ OBJECTIFS 2025

Inciter les agents à utiliser des modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Chiffres clés 2023

Forfait "mobilités durables" 2023 versé en 2024 :

- 389 agents (337 agents de la Ville et 52 de Colmar Agglomération), soit 20 bénéficiaires de plus que l'année précédente
- Déplacements effectués :
 - à vélos : 283
 - ou covoiturage : 158 (100 en 2023)
- Pas de service de mobilité partagée
- Montant versé en 2024 : 109 500 €, soit 5 000 € de plus qu'en 2023.



Fiche N°29 : Accompagnement des transitions professionnelles

Au sein de la collectivité, accompagner les parcours et les évolutions professionnelles des agents est essentiel pour une gestion efficace des ressources humaines et pour répondre aux besoins évolutifs des services publics.

À travers les entretiens de mobilité et de carrière, en complément des entretiens professionnels, la direction des ressources humaines soutient les agents dans leurs démarches de mobilité, qu'elles soient subies (reclassement) ou choisies (initiative personnelle de l'agent). En 2024, cet accompagnement a permis d'appuyer 36 agents dans leurs projets de mobilité.

Cet accompagnement bienveillant permet à la DRH non seulement de prêter une écoute attentive aux agents, mais aussi de détecter les situations d'usure professionnelle et d'identifier les compétences, talents et aspirations des agents. L'objectif est de valoriser leurs compétences en vue de faciliter des transitions professionnelles réussies.

Pour soutenir cette démarche, la DRH met en place, en accord avec les agents, divers dispositifs comme des parcours de formation (développement des compétences spécifiques, préparation aux concours et examens professionnels, etc.) et des immersions professionnelles sur des postes relais. Ces immersions permettent aux agents d'explorer d'autres métiers au sein de la collectivité, ou d'occuper temporairement des postes vacants pour en découvrir les enjeux.

Les formations proposées visent à renforcer les compétences nécessaires pour les futures fonctions. Par exemple, depuis 2021, une campagne de formation aux outils numériques et à l'environnement informatique a permis à près de 447 agents de développer des compétences de base (Word, Excel, Outlook), améliorant ainsi leur employabilité.

En complément des dispositifs classiques (VAE, CPF, etc.), ces actions rendent les agents acteurs de leur propre parcours, leur offrant des moyens concrets pour influencer sur leur trajectoire professionnelle. La diffusion des immersions, associée aux parcours de formation, garantit à chacun des opportunités de développement au sein des deux collectivités.

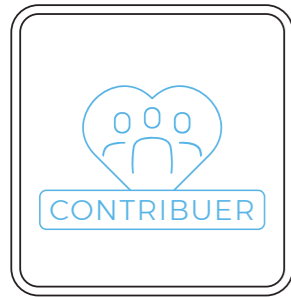
+ OBJECTIFS 2025

- Accompagner les reconversions professionnelles dans le cadre des mobilités :
 - choisies aux fins de soutenir les démarches d'évolution professionnelles
 - subies et notamment pour raisons médicales dans le cadre du maintien dans l'emploi.
- L'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.
- Favoriser la coopération intercommunale sur les questions de l'accompagnement et des immersions professionnelles.
- Encourager la diffusion auprès des agents de l'information quant aux dispositifs existants.

Chiffres clés 2024

31
accompagnements
en mobilité choisie

5
accompagnements
en reclassement



Fiche N°30 : Accompagnement des managers

Les missions traditionnelles du manager – telles que la supervision, l'organisation, et le contrôle – évoluent face aux changements externes et internes touchant les collectivités territoriales. Pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, cette évolution représente une opportunité de renforcer le rôle managérial. Le manager devient ainsi un interlocuteur privilégié pour ses équipes, un promoteur d'une culture RH partagée et un acteur central dans la transformation de la collectivité. Aujourd'hui, il est attendu des managers qu'ils adoptent une approche moderne de leur fonction, centrée sur la réussite commune, l'atteinte des objectifs et la mobilisation de l'intelligence collective. Pour cela, le manager doit fédérer les équipes, développer les compétences, valoriser les potentiels individuels et créer un environnement de travail constructif et apaisé. Cette orientation place la gestion des équipes au cœur des responsabilités managériales. Afin de répondre aux nouveaux défis du management, sous l'impulsion des élus et de la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines de Colmar et Colmar Agglomération a mis en place un parcours structuré pour ses managers. Ce programme propose de réévaluer les principes fondamentaux du management public et d'encourager chacun à questionner ses pratiques. Il vise également à instaurer une culture managériale partagée, enrichie de théories nouvelles et d'échanges d'expériences (RETEX), permettant à chaque manager de se définir à travers des valeurs communes, de renforcer la coopération entre services et directions et d'accroître la proximité des cadres. La première session de ce programme s'est déroulée le 21 mars 2023, et s'est appuyée sur la méthode DISC pour analyser les interactions et la relation à l'autre. Elle a réuni 37 managers en 2023 de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération (chefs de service, directeurs et directeurs généraux) et a permis, via les évaluations recueillies, de déterminer les thèmes à explorer dans les prochaines étapes :

- renforcement de la posture managériale, ■ outils du manager,
- anticipation et gestion des conflits, ■ innovation managériale,
- management transversal et stratégique.

Ces thématiques ont été intégrées au parcours de 2024 pour accompagner les managers dans un contexte de transformation et de réorganisation des services. 53 managers ont ainsi été formés. Un parcours de formation sur deux ans à destination des managers intermédiaires de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération sera mis en place en 2025, l'objectif étant de renforcer leurs compétences managériales et de les préparer à relever les défis spécifiques de leur rôle. Les objectifs des formations sont multiples et couvrent divers aspects essentiels du management.

Ce parcours de formation comportera 4 modules :

1. Rôles et positionnements du manager de proximité
2. Animation d'équipe et réunion d'équipe
3. Le management des situations relationnelles difficiles
4. Les entretiens managériaux et bilans

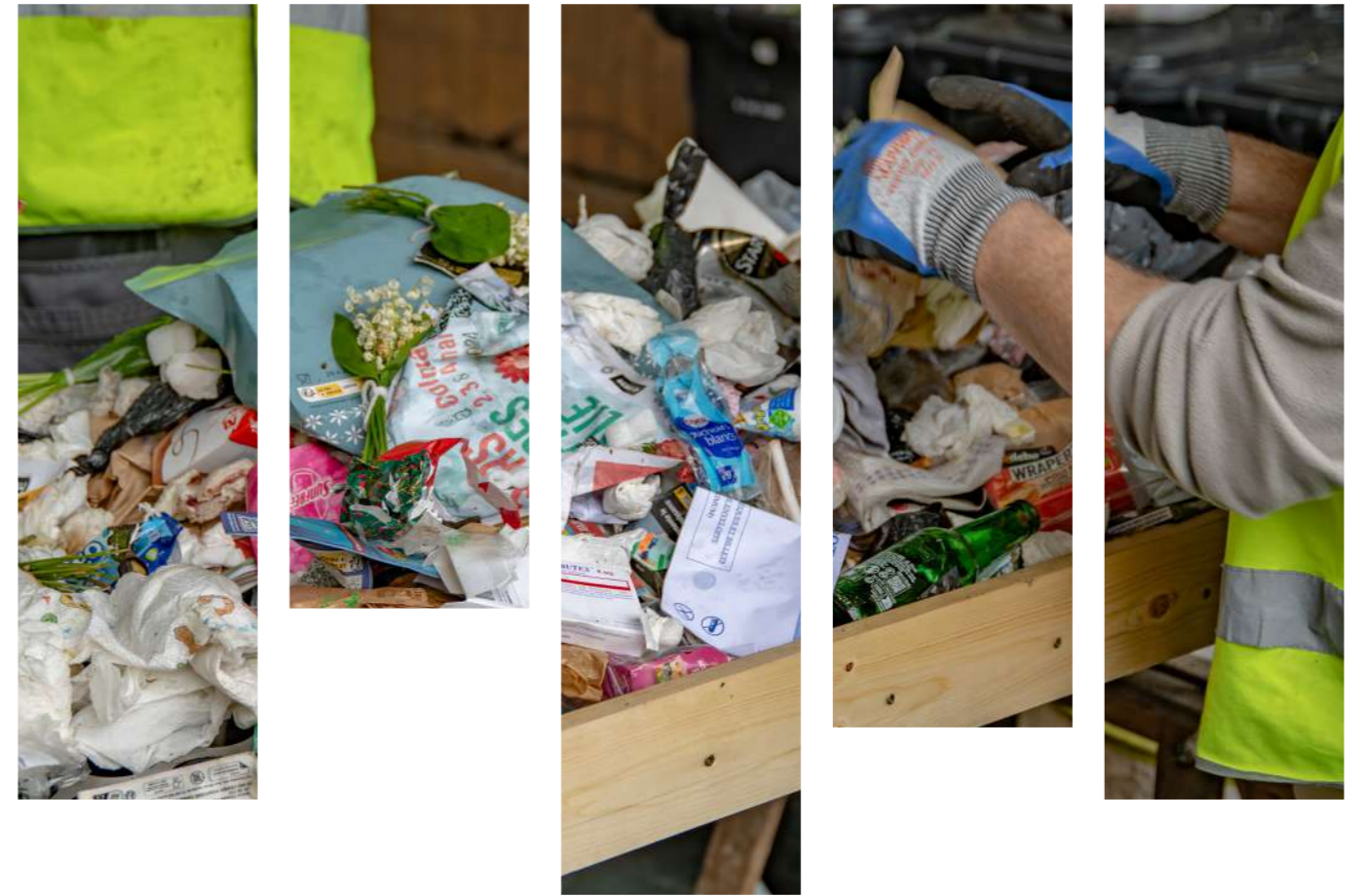
Enfin, ces formations permettront aux managers de formaliser une charte managériale, établissant des valeurs communes et servant de premier acte d'engagement réciproque envers les collaborateurs et la collectivité.

+ OBJECTIFS 2025

- Développer les compétences managériales et notamment celles des cadres intermédiaires
- Renforcer les compétences métiers
- Favoriser l'émergence de nouveaux modes collaboratifs : transversalité, co-construction, gestion de projets, démarches participatives

Chiffres clés 2024

- 8 séminaires d'une journée, ■ 53 participants au total,
- 13 autres agents ont suivi des formations en lien avec le management.

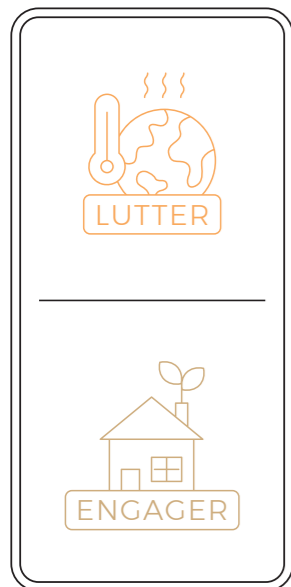


Finalité 3

Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



I. Alimentation, santé, environnement



Fiche N°31 : Démarche de développement durable en restauration scolaire

Dans le cadre du contrat de concession de service public, il a été porté une attention particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un important travail a été mené au niveau des cantines afin d'introduire du bio et de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et à la lutte contre le gaspillage. Le bio dans les cantines répond aux prescriptions de la loi EGALIM (équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable).

Ce contrat de concession prévoit que l'approvisionnement auprès des producteurs locaux soit porté à 50 % (pain compris) dont 35% de produits issus de l'agriculture biologique. Ceci a permis de faire évoluer le comportement alimentaire des enfants, à travers une alimentation naturelle et locale accompagnée d'actions éducatives autour des thèmes de l'équilibre alimentaire, du lien entre agriculture, alimentation, environnement et santé, ou bien autour de la découverte des diversités culinaires et gustatives. A noter également, la collecte des déchets alimentaires est faite (biodéchets) dans les sites de restauration scolaire en vue de leur valorisation. Des actions, visant à sensibiliser les enfants contre le gaspillage alimentaire, ont été mises en place sur les sites de restauration scolaire. Cela s'est traduit par des campagnes de pesée des déchets alimentaires et des animations sur les sites gérés par l'association Préalys, concessionnaire. Enfin, dans le cadre de la loi EGALIM, un menu végétarien est proposé chaque semaine dans l'ensemble des cantines. Les produits bio, labellisés (pêche durable, AOC, AOP, label rouge) ou encore locaux sont indiqués sur les menus.

+ ZOOM SUR Menus dans les cantines scolaires

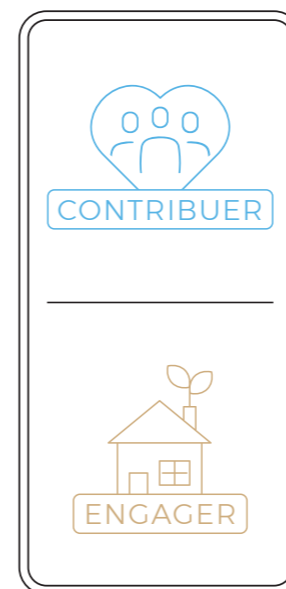
Confection de menus locaux à l'exemple d'un repas autour de la pomme d'Alsace. Dans les différents établissements colmariens était ainsi proposés un sauté de porc aux pommes ou des boulettes végétales aux pommes. Le Munster a également été mis à l'honneur en 2024 avec la Munstiflette. Opération repas étoilé à l'école Pfister. En clôture de l'action pour cette année scolaire, le chef Frédéric TAGLIANI du Restaurant Quai 21 a proposé un menu étoilé.

+ OBJECTIFS 2025

Dans le cadre de la Loi EGALIM, le passage aux bacs gastronomes se fait progressivement afin de permettre à terme, l'arrêt des barquettes plastiques.

Chiffres clés 2024

- En moyenne, entre 15 et 20 % de gaspillage alimentaire
- 50 % d'approvisionnement auprès des producteurs locaux (pain compris) dont 35% de produits issus de l'agriculture biologique



Fiche N°32 : Actions à destination des élèves : "un fruit à la récré" et "petit-déjeuner à l'école"

L'opération "un fruit pour la récré" rencontre toujours un vif succès. Le dispositif "un fruit pour la récré" permet la distribution de fruits dans 14 écoles maternelles colmariennes bénéficiaires (1 021 élèves). Son but est de promouvoir d'une part la consommation des fruits frais et de saison et, d'autre part de susciter un travail autour de la nutrition et de l'équilibre alimentaire. La distribution a lieu 1 jeudi sur 2. Elle s'inscrit en soutien d'actions pédagogiques développées par le personnel enseignant tout au long de l'année, dans chacune des écoles concernées. Les fruits sont commandés par le service éducation et jeunesse et distribués le jeudi matin, par une équipe de deux concierges. La Ville de Colmar prend à sa charge l'intégralité de la dépense. Pour 2023/2024, la dépense relative à l'achat de fruits s'élève à 7 032 €.

Le dispositif "petits-déjeuners" dans les écoles a été poursuivi durant l'année scolaire 2023/2024. Ce sont 16 écoles maternelles et élémentaires (1 998 élèves) qui se sont portées volontaires et ont proposé des petits déjeuners équilibrés aux élèves. Le dispositif a été en place du 11 mars au 14 juin 2024, avec une semaine par école participante. Pour rappel, ce dispositif a pour vocation, sans se substituer aux parents, de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le 1^{er} repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Le service éducation et jeunesse de la Ville de Colmar organise l'intégralité de la mise en place du dispositif pour les écoles volontaires, avec pour objectif de proposer des aliments issus principalement de producteurs locaux.

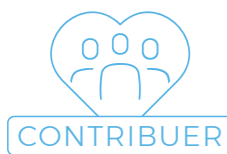
+ OBJECTIFS 2025

Privilégier les fruits de saison et les producteurs locaux.

Chiffres clés 2024

- 1 021 élèves concernés par l'opération "Un fruit à la récré"
- Coût de 7 032 €
- 1 998 élèves touchés par l'action "petits-déjeuners"





Fiche N°33 : Aménagement de jardins partagés

Chaque année la Ville aménage un à deux jardins partagés : Un jardin a été installé place Billing au printemps 2019, un jardin a été aménagé dans le quartier St Joseph (route d'Ingersheim) en juillet 2021, à la demande d'un collectif d'habitants un jardin a été créée en décembre 2022 rue de la Cavalerie. En 2023, le service des espaces verts a procédé au réaménagement du jardin rue Etroite et en 2024 à l'aménagement du "jardin des roses".

Chiffres clés 2024



20 000 €

de budget inscrit chaque année pour le développement des jardins partagés.



II. Entrepreneuriat

Commerce

Achats durables

Économie responsable



CONTRIBUER



ENGAGER

Fiche N°34 : La pépinière d'entreprises (Pep's)

La pépinière d'entreprises (Pep's) dispose de tous les atouts pour être identifiée comme une "maison" des entrepreneurs et de l'entrepreneuriat de Colmar Agglomération et être attractive pour les porteurs de projets de part :

- sa situation géographique et son accessibilité (stationnement, lignes de bus du Réseau Trace, pistes cyclables, garage à vélos, proximité de la gare SNCF située à 1,5 km) ;
- les équipements sportifs présent au sein du quartier Europe ;
- les commerces et les services de proximité : le centre commercial jouxtant la Pep's, la Poste, un établissement bancaire, des établissements d'accueils pour enfants (crèches), écoles, collège et lycée.

Le site offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et héberge de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs, au sein de différents espaces :

- 4 ateliers au rez-de-chaussée et 10 bureaux ;
- 2 salles de réunion ;
- des espaces de co-working d'une capacité de 40 places;
- une cuisine équipée.



+ ZOOM SUR

2^{ème} édition Prix Colmar Entreprenid 2024

Le Prix "Colmar Agglo Entreprenid" est un concours visant à récompenser les créateurs et repreneurs d'entreprise de l'agglomération colmarienne.

Le concours reprend deux catégories :

- une catégorie "Développement durable" pour les créateurs ayant engagé une démarche dans cette thématique ;
- une catégorie "Reprise" d'entreprise, hors cadre familial.

Prix "Colmar Agglo Entreprenid" 2024 :

- Prix "Développement durable" : 2 500 €
- Prix "Reprise" : 2 500 €
- Prix "Coup de cœur du public" : 1 000 €

Remise des prix faite le 3 décembre à la mairie de Wettolsheim.

+ OBJECTIFS 2025

Obtenir un taux d'occupation des locaux : 100%



Chiffres clés 2024

Plus d'un tiers des entreprises ayant intégré la Pep's ont une activité relevant du développement durable. On y trouve par exemple les thématiques suivantes :



Transformation
de légumes en circuit court



Production
de gobelets réutilisables



Accompagnement
de personnes endeuillées



Intérim
pour personnes en situation de handicap



Bilan
de compétences



Fiche N°35 : Nouvelle phase du programme Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin (2023 – 2027)

L'initiative "Territoires d'industrie" s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention au service de l'industrie et du territoire, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises. Le Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin se compose de 29 communes réparties sur une superficie totale de 381 km² avec une population de 130 102 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Le regroupement de Colmar Agglomération et de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin apporte une complémentarité au niveau des acteurs économiques et l'opportunité de synergies, entre les entreprises au service du renforcement des filières industrielles sur ce territoire.

A l'échelle du territoire et compte-tenu de l'importance des filières industrielles pour l'économie locale, la démarche "Territoires d'industrie" pourra, avec l'appui de l'Etat et de la Région et avec l'impulsion des industriels, développer un programme d'actions visant à répondre aux enjeux identifiés pour concourir au maintien et au développement d'activités industrielles sur le territoire. Dans le cadre de la gouvernance du programme "Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin", l'objectif est d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire et d'identifier les projets à soutenir pour renforcer la dynamique industrielle et les filières associées.

+ ZOOM SUR

Création d'un réseau des industriels avec deux axes d'intervention :

- ressources humaines ■ environnement.

Création de 2 groupes de travail :

- énergie photovoltaïque ■ traitement des eaux usées.

+ OBJECTIFS 2025

Renforcer la dynamique engagée.

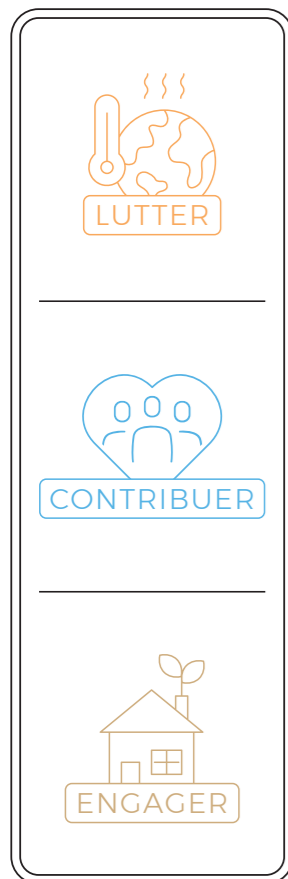


Chiffres clés 2024

Une année de démarrage avec

12 actions
engagées

4 thématiques
transition écologique / compétences
foncier / innovation



Fiche N°36 : Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE)

En cohérence avec les enjeux du commerce, du développement durable, des défis numériques et de la dynamique territoriale, Colmar Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) ont déterminé un programme à destination des acteurs économiques afin de renforcer les actions déjà en cours :

- création et co-animation d'un Club Industrie sur le territoire,
- diagnostic de maturité écologique,
- shop Staging - Rénovation des points de vente afin de répondre aux exigences et attentes des consommateurs,
- accompagnement vers la digitalisation des commerçants par des actions de sensibilisation sous forme de Workshop numérique collectif.

+ ZOOM SUR

Les actions inscrites entre avril 2024 et mars 2025

ACTIONS COMMERCE :

- "shop Staging",
- eco'Défi : avec un diagnostic écologie et les différents évènements,
- atelier numérique,
- label Commerçant Alsace,
- vacance commerciale : cartographie sur le périmètre de Colmar Agglomération et contact des propriétaires ou des agences immobilières.

ACTIONS RESEAU INDUSTRIE :

- cellule d'accueil pour les nouveaux salariés,
- aménagement durable,
- diagnostic énergétique et changement climatique,
- diagnostic flotte de véhicules,
- fresque de la mobilité,
- plan de mobilité employeur commun.

+ OBJECTIFS 2025

Lancer un programme d'actions qui s'inscrira dans la durée afin d'accompagner un maximum de commerçants.

Chiffres clés 2024

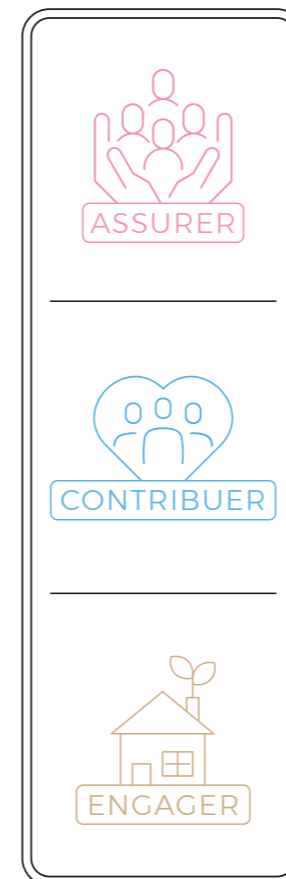
Atelier numérique

80 % de participation

Utilisation de Canva pour booster la création des visuels sur le Web

64 % de participation

Utilisation de TikTok pour maîtriser la plateforme et créer un contenu impactant



Fiche N°37 : Promotion de l'emploi et l'insertion à travers de dispositif des clauses sociales dans les marchés publics

Un partenariat a été mis en place entre la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Mulhouse Sud Alsace (facilitateur) et les services économie et enseignement supérieur, commande publique et techniques de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération afin de favoriser l'intégration de clauses sociales au sein des marchés qui s'y prêtent.

La démarche est la suivante :

- le service technique définit son besoin et contacte le service économie et enseignement supérieur pour une analyse de faisabilité et le calibrage des heures d'insertion en partenariat avec la MEF ;
- le service commande publique rédige les pièces administratives ;
- le service économie et enseignement supérieur saisit sur la plateforme Up Clause MO les heures d'insertion inscrites dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- la facilitatrice informe les structures d'accompagnement des demandes d'emploi des offres d'heures d'insertion et fait le suivi du nombre d'heures réalisées.

+ ZOOM SUR

Opération d'extension et de rénovation énergétique du locale du Centre Socio-Culturel (CSC) Le Pacific (opération achevée en mars 2024)

- 305 heures inscrites -> 1 005,50 heures réalisées soit 329,5% de réalisation
- 7 participants dont 4 jeunes de moins de 26 ans
- 2 en contrat en CDI, 1 en contrat d'apprentissage et 4 en contrat d'intérim



+ OBJECTIFS 2025

- augmenter la part de femmes bénéficiaires de clauses sociales dans les marchés publics ;
- poursuivre les actions : visite de chantier pour contribuer à développer la relation avec les acteurs du territoire : collectivités (maitre d'ouvrage), les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, ...
- augmenter la part des marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Une visite de chantier a été organisée par la MEF avec l'appui du service de la politique de la Ville de Colmar et du service économie et enseignement supérieur de Colmar Agglomération. L'AFPA, le GEIQ Aemploi et la MEF MSA ont participé à ces visites pour pouvoir répondre aux participants envisageant des suites de parcours ou en recherche d'emploi dans les métiers du BTP.

Plus de 13 participants ont répondu présent à cette visite de chantier :

- 8 participants de la Mission Locale
- 4 participants de Manne Emploi
- 1 participant de Contact Plus.

Chiffres clés 2024

Heures d'insertion réalisées au 1^{er} semestre 2024 :

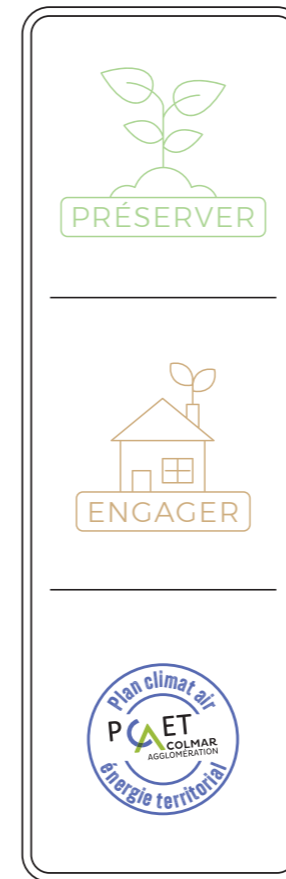
9 opérations
pour 7 673 heures réalisées

47 bénéficiaires
des clauses sociales

40 %
ont moins de 26 ans

32 bénéficiaires
issus des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville (QPV)
dont 11 bénéficiaires résident dans les QPV Colmariens

8 CDI
8 en contrats d'apprentissage
15 en contrat d'intérim d'insertion



Fiche N°38 : Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Dans l'objectif de poursuivre et renforcer une politique volontariste, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar se dotent d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) matérialisant la priorité donnée pour les années à venir au développement d'une commande publique durable et résiliente, éthique et locale.

Au-delà des enjeux inhérents à la commande publique des collectivités, l'adoption et le déploiement d'un tel schéma contribue également à la mise en œuvre d'une dynamique territoriale responsable en faveur du développement durable. Tous les domaines de compétences et d'actions des collectivités sont concernés.

Ce schéma ayant une vocation structurante et transversale, il s'intégrera à l'ensemble des politiques publiques développées sur notre territoire. En outre, le SPASER devra contribuer au développement de l'économie locale par une meilleure connaissance et communication auprès du tissu économique local, et plus largement, auprès de l'ensemble des parties prenantes de proximité. La durée du schéma sera de 4 ans. Il fera l'objet d'un bilan bisannuel spécifique présenté aux élus des 2 collectivités et aux commissions d'appels d'offres.

Des indicateurs précis seront développés pour mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises dans le cadre de ce schéma, comme par exemple :

- le nombre de marchés avec une clause environnementale
- le nombre de marchés orientés vers les TPE/PME
- le nombre de marchés intégrant des clauses sociales (conditions d'exécution, critères d'attribution, objet du marché, marché réservé)
- le nombre de marchés orientés vers les structures de l'économie sociale et solidaire.

Des mesures d'impacts environnementaux et climatiques seront mises en place sur toute la durée du SPASER.

+ ZOOM SUR

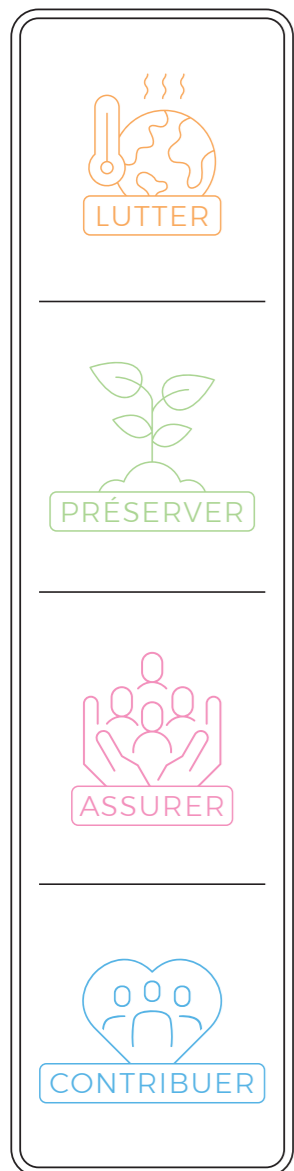
Insertion de critères environnementaux dans la majorité des marchés de fournitures. Depuis 2023 ont été insérés des critères environnementaux dans la majorité des marchés de fournitures et services concernés, renouvelés cette année (ex : mobilier administratif et matériel d'hygiène / insertion d'un critère de notation sur la certification environnementale des matières premières utilisées).

+ OBJECTIFS 2025

Elaboration d'un groupement d'achat commun au périmètre de Colmar Agglomération pour la commande de papier de reprographie, désormais pour partie issu de papier recyclé.

III. Gestion des déchets

Tri / Pratiques responsables



Fiche N°39 : Concours de collecte des Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) usagés en école primaire

Aujourd'hui, on retrouve encore 7 kg de textiles dans la poubelle grise par an et par habitant de l'agglomération. Pourtant, 96 bornes de collectes dédiées aux Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) usagés sont réparties sur le territoire. Appartenant à différents opérateurs de collecte partenaires de l'Agglomération, ces bornes de tri permettent de valoriser les textiles usagés qui y sont déposés et ainsi de réduire nos déchets ménagers. Afin de sensibiliser la population à ce sujet, la Direction de la propreté et gestion des déchets a organisé cette année un concours interclasse de collecte des TLC en école primaire. Suite à un appel à volontaire auprès d'écoles de l'agglomération, c'est à l'école primaire de la Fecht d'Ingersheim qu'a eu lieu cette opération. Les 6 classes de l'école y ont participé, avec à la clé un atelier "zéro déchet" offert à la classe gagnante. L'opération a été réalisée en partenariat avec le Relais Est, opérateur de collecte local dont le centre de tri des TLC se trouve à Wittenheim (68).

Elle s'est déroulée en 4 étapes :

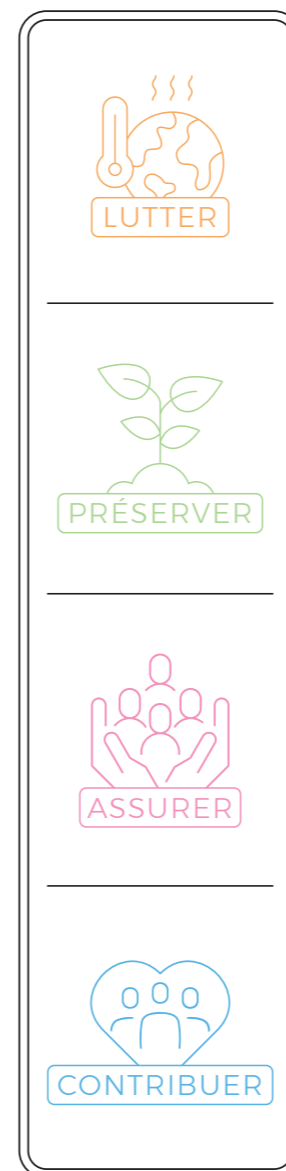
- une journée de présentation aux élèves des 6 classes : présentation du Relais Est, du tri des TLC et du concours. Fabrication avec les élèves d'une caisse en carton pour stocker les sacs de collecte ;
- 3 semaines de collecte des TLC par les élèves et leurs enseignants ;
- une journée bilan/pesée des sacs collectés ;
- matinée atelier "fabrication d'un sac à partir d'un t-shirt usagé" pour la classe gagnante (ayant collectée le plus gros volume de TLC).

+ OBJECTIFS 2024

Concours de collecte de textiles usagés. Organiser une première édition d'un concours de collecte de textiles usagés afin de tester le format.

Chiffres clés 2024

- 116 élèves sensibilisés à la collecte et à la valorisation des textiles usagés.
- 11 869 kg de textiles usagés collectés lors de cette opération.



Fiche N°40 : Sensibilisation à la pollution des déchets et de mégots auprès des collégiens de Colmar

Depuis maintenant plus d'un an, le Service Propreté de Colmar intervient dans les collèges de Colmar pour sensibiliser sur la pollution des déchets et des mégots sur l'environnement. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des contractualisations avec les éco-organismes CITEO et ALCOME, œuvrant pour le recyclage des déchets d'emballage et la lutte contre le jet de mégots dans l'Espace Public.

A la suite de cette intervention en classe, les collégiens armés de gants, pinces, sacs et seaux, ramassent tous types de déchets (bouteilles plastiques, canettes, emballages en carton ou encore mégots), dans les parcs, jardins, rues et sur les places publiques. Les échanges sont nombreux durant ces opérations et mettent souvent en avant la présence de "points noirs" ou autrement dit "hotspots" de déchets abandonnés à certains endroits de la Ville. Ces points noirs sont le résultat d'une accumulation de déchets dans un périmètre précis.

A la fin des opérations de ramassage, les collégiens se regroupent pour évaluer la quantité et le type de déchets ramassés. Les résultats sont parfois impressionnants et les ressentis partagés par les collégiens mettent en avant le travail exemplaire réalisé par les agents de propreté et les différents facteurs (météo, activités humaines, circulation) pouvant expliquer la présence de déchets sur le sol.

Pour lutter contre ce fléau de déchets abandonnés, d'autres actions sont menées : suivi des taux de remplissage des corbeilles de propreté, réorganisation du parc des corbeilles de propreté ou ramassages de déchets par des bénévoles (Journée Citoyenne, "Elsass Oschterputz").

+ ZOOM SUR

Un article extrait du DNA du dimanche 14 mai 2023 : "Fadila, elle, habite le quartier depuis 15 ans. Elle participe à la journée citoyenne depuis 2018. "J'aide à mon échelle !", nous dit-elle humblement. [...] Dans son sceaou, il n'y a pourtant pas que des mégots, "il y a aussi des emballages de mouchoirs ou de bonbons". Elle aussi apprécie les liens sociaux qui se nouent lors de l'évènement..."

+ OBJECTIFS 2025

Sensibiliser les collégiens à la pollution des déchets et des mégots sur l'environnement.



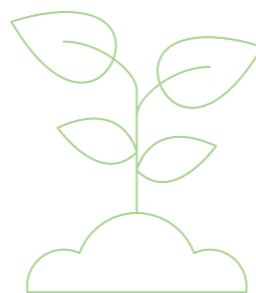
Chiffres clés 2024

- 269 élèves de 5 collèges et 1 lycée ont été sensibilisés à la pollution des déchets et des mégots sur l'environnement
- 80 bénévoles ont ramassé des déchets durant la Journée Citoyenne 2024 sur 4 secteurs de Colmar
- 25 kg de mégots et 172 kg de déchets divers ont été ramassés durant ces opérations de ramassage en 2024 (avec les collégiens et les bénévoles)



Finalité 4

Préserver la biodiversité,
les milieux
et les ressources



I. Préservation des espèces, éducation à l'environnement

Fiche N°41 : Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement

L'Observatoire de la nature, c'est avant tout une mission inspirante et fédératrice : faire de chaque citoyen du bassin de vie de Colmar un acteur engagé du développement durable. Depuis sa création en 2007, l'association a touché plus de 135 000 personnes, en leur offrant des outils concrets pour intégrer le développement durable dans leur quotidien.

- L'association déploie un éventail d'actions adaptées à tous les publics :
- Pour les scolaires, des projets tels que les "Classes Environnement Sans Nuitée" (CESN), "Eaux, boues du cycle", en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), ainsi que l'animation "Tri, recyclage et réduction des déchets" animé avec Colmar Agglomération et la Communauté de communes du pays de Ribeauvillé permettent de comprendre les enjeux écologiques à travers des pédagogies actives.
 - Pour les familles et le grand public, l'Observatoire de la nature organise des sorties nature et des ateliers pratiques abordant des thèmes aussi variés que la découverte de la biodiversité des écosystèmes du territoire, la cuisine des plantes sauvages ou encore l'upcycling. Ces activités visent à renforcer le lien entre les habitants et leur environnement naturel, en leur donnant des moyens concrets pour adopter des gestes écoresponsables au quotidien.
 - Pour les entreprises, l'association les accompagne pour concrétiser leur politique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), touchant des thèmes comme des actions de sensibilisation sur des enjeux environnementaux, aménager les sites en faveur de la biodiversité, et l'organisation de journées de cohésion d'équipe autour du développement durable. En renforçant leur engagement, l'Observatoire aide les entreprises à inscrire de façon pérenne le développement durable au cœur de leurs pratiques.

Au-delà de ces actions en face à face pédagogique, l'Observatoire met également l'accent sur la communication et l'accessibilité à des ressources : son site internet et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn) diffusent "La chronique nature", des fiches pratiques en téléchargement gratuit sur le jardinage au naturel ou les bonnes pratiques pour accueillir la biodiversité en ville, ainsi que les "Les Echos du Neuland" distribués gratuitement à tous les enseignants de Colmar Agglomération.

Avec le soutien financier de Colmar Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Observatoire de la nature s'affirme comme un acteur clé de l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire de Colmar agglomération, participant ainsi à la transition écologique du territoire.



+ ZOOM SUR

Les personnes en situation de handicap font face à des obstacles physiques, sociaux et économiques en ce qui concerne l'accès aux animations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable, limitant leur capacité à exercer pleinement leurs droits environnementaux, tels que définis dans la Charte de l'Environnement intégrée à la Constitution française. Afin de surmonter cette inégalité, l'Observatoire de la nature a établi un partenariat avec la délégation haut-rhinoise d'APF France handicap en 2024.

L'Observatoire de la nature a co-construit avec les usagers d'APF France Handicap un programme composé d'une dizaine de sorties et d'ateliers axés sur la nature, l'environnement, et le développement durable. Au programme : découverte des oiseaux, atelier d'upcycling, découverte des traces et indices de présence des animaux, balade contée et musique verte, géocaching, la nature en ville, la nuit de la chauve-souris...

Ce programme d'animation a touché environ 150 personnes en situation de handicap en 2024.

+ OBJECTIFS 2025

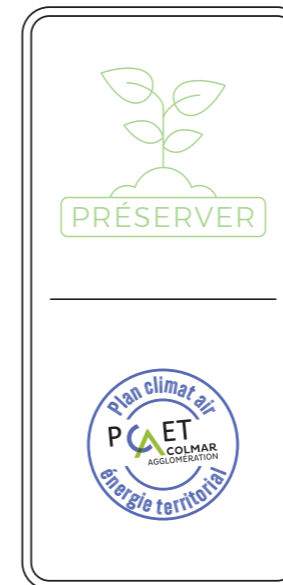
Engager le pilotage et l'animation du projet au verger de la déchetterie de l'III, en partenariat avec Colmar Agglomération dans le cadre de son Plan Local de Prévention des déchets. Ce projet vise à transformer cet espace en un modèle de gestion durable, avec une approche pédagogique centrée sur la réduction des déchets verts et la promotion de la biodiversité. Il ambitionne de faire de ce verger un lieu vivant d'apprentissage et de sensibilisation, inspirant chacun à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

Chiffres clés 2024

Environ 11 000 participants contribuant ainsi activement au Plan Climat Air Energie Territorial de Colmar Agglomération.

Dont :

- 7 800 scolaires ■ 1 000 enfants en loisir ;
- 2 000 grand public ■ 200 salariés.



Fiche N°42 : Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace)

L'association Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace), reconnue d'utilité publique et agréée au titre du Code de l'environnement, a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, essentiellement sur son territoire propre. La LPO Alsace s'est engagée depuis 2020 pour la protection des nichées de vanneaux huppés. Cette mesure de conservation a été initiée en parallèle des actions de renaturation de zones humides en milieu agricole en faveur de l'espèce, dans le cadre du projet transfrontalier Interreg "RAMSAR Biodiversité".

En effet, historiquement très présent en Alsace, le vanneau huppé est actuellement en danger d'extinction sur la Liste rouge des oiseaux d'Alsace. En application de l'action n°16 - Préserver et favoriser la biodiversité - inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et avec l'aide de bénévoles locaux de la LPO Alsace, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont initié depuis 2 ans une mission de suivi et de protection des nichées de vanneau huppé (l'oiseau nichant au sol et principalement dans les cultures de maïs), dont l'objectif est de préserver les nids des travaux mécaniques agricoles, en collaboration avec les exploitants. Afin d'aller plus loin et pouvoir agir également sur les habitats du vanneau huppé, la LPO a engagé une réflexion avec les animateurs des sites Natura 2000 des secteurs pilotes (Région Grand Est pour le Ried de Colmar), afin d'instaurer des mesures pour l'espèce dans les nouveaux dispositifs agro-environnementaux et climatiques (MAEC 2023-27 en France). L'inscription d'une mesure spécifique a été validée et devrait pouvoir être mise en place. Pour une mise en œuvre effective de cette mesure, il est nécessaire de poursuivre les actions de suivi des populations et de protection des nichées de vanneaux huppés et de sensibiliser les exploitants agricoles, aussi bien aux enjeux concernant l'espèce qu'à la nouvelle mesure agro-environnementale qui leur sera proposée. Ces actions et projet de MAEC engagés par la LPO Alsace font échos aux enjeux de la politique environnementale initiée par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération (projets de remise en prairie et d'instauration de baux environnementaux dans le Ried de Colmar, Plan Climat, GERPLAN...).



+ ZOOM SUR

Résultats de la campagne 2023

- 10 nichées protégées dans le Ried colmarien (piquetage des nids)
- Succès de nidification pour 6 nids
- Ecllosion de 22 poussins.

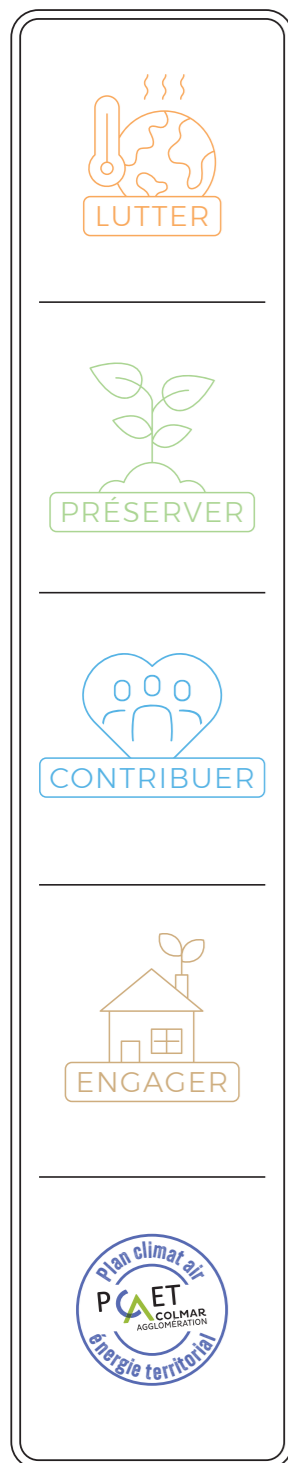
+ OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le programme de suivi et de préservation du vanneau huppé dans le Ried de l'agglomération colmarienne ;
- Sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux concernant l'espèce ;
- Proposer aux agriculteurs la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Chiffres clés 2024

- 7 nids protégés et 5 non protégés ;
- succès de nidification pour 6 nids, échecs peut être liés à de la prédation pour 4 nids
- 2 autres nidifications réussies sans protection des nids (un couple avec 3 poussins observés et un couple avec 2 poussins).
- Un potentiel de 20 à 24 poussins de vanneaux a pu éclore ce Printemps.

II. Végétalisation / Plantation



Fiche N°43 : Mise en œuvre de baux environnementaux

Sur le territoire de l'agglomération se pose la problématique de la disparition des prairies et des prairies arborées (vergers) au profit des grandes cultures, le plus souvent céréalières. En effet, depuis les années 1990, les surfaces en prairie affichent un recul de 43,3 %, alors même qu'avec la forêt, elles offrent le plus grand potentiel de stockage carbone (80 tC/ha). Elles ne représentent aujourd'hui plus que 1% des stocks de carbone. Pour atteindre la neutralité carbone (compensation de nos émissions non réductibles : objectif réglementaire à l'horizon 2050), il nous appartient de rétablir cet équilibre. D'autant plus que la préservation des prairies et/ou la remise en herbe offre de nombreux avantages et répond à de nombreux enjeux du territoire :

- préservation de la biodiversité (milieux particulièrement riches- zones refuges) et des paysages ;
- amélioration de la qualité des eaux grâce à la capacité épuratoire de ces milieux ;
- limitation des risques d'inondation ;
- lutte contre la sécheresse / le lessivage des sols, d'une manière générale adaptation au dérèglement climatique ;
- compensation des pertes de stockage carbone liées à la crise sanitaire de nos forêts ;
- alimentation en foin local des élevages et centres équestres du territoire.

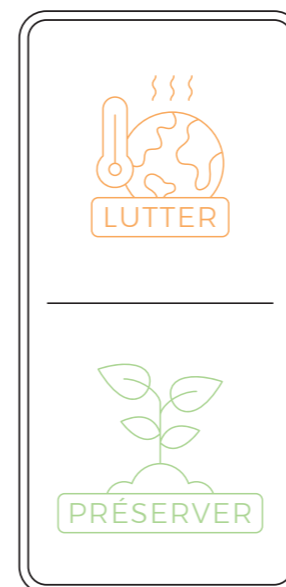
La Ville de Colmar dispose d'un patrimoine important de parcelles agricoles (plus de 250 ha) et a défini des modalités d'attribution de ses terres afin d'en assurer la maîtrise des pratiques culturales (mise en place de baux environnementaux) et d'accompagner des projets de préservation de l'environnement (préservation des prairies et/ou remise en herbe lorsque c'est possible, plantations de haies, restauration de zones humides...). Ces mesures répondent aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par Colmar Agglomération le 8 juin 2023, conformément à la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (action n°15 - Résilience du territoire, n°16 - Préservation de la biodiversité, n°17 - Circuits courts, n° 20 - Stockage carbone, n°21 - Agriculture durable, n°22 - Préservation de la ressource en eau), ainsi qu'aux enjeux du territoire liés à la qualité de l'eau de la nappe rhénane.

+ ZOOM SUR : LANCEMENT D'UN APPEL À CANDIDATURES

Lancement d'un appel à candidatures pour la relocation par bail rural à clauses environnementales de 8,60 ha de terres agricoles communales situées dans le Ried, sur la base d'un cahier des charges défini en amont, intégrant notamment la création de prairies naturelles permanentes et l'installation d'un jeune agriculteur privilégiant l'agriculture biologique. L'objectif à court terme sera de pérenniser cette démarche en adoptant durablement ce cahier des charges par délibération.

+ OBJECTIFS INITIAUX 2025

Procéder à la relocation des terres agricoles libres d'occupation dans le Ried colmarien (proches de la source phréatique du Riedbrunnen) dans l'objectif de recréer des prairies naturelles permanentes.



Fiche N°44 : Développement et préservation de surfaces en prairies par le plan herbe "Ried Vivant"

Colmar Agglomération a initié le projet Plan Herbe "Ried Vivant" aux côtés du SDEA, du PETR Alsace Centrale, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

Ce plan est une démarche partenariale construite autour du secteur du Ried d'Alsace centrale allant de la commune de Muntzenheim, au Sud, jusqu'à la commune d'Erstein au Nord ayant les objectifs suivants :

1. pérenniser les surfaces en herbe,
2. augmenter les surfaces en herbe,
3. augmenter la qualité floristique,
4. maintenir l'élevage.

Plusieurs zones Natura 2000 sont concernées par le territoire couvert par ce plan herbe. De nombreuses actions permettant le développement et/ou la préservation de surfaces en prairies (et par conséquence de l'élevage locale) seront mises en place dans le cadre de cette démarche.

+ ZOOM SUR

La filière foin équestre

Une des potentielles futures actions du "plan herbe" est la création d'une filière de valorisation du foin issu de prairies du nord du Haut-Rhin.

En 2024, Colmar Agglomération a ainsi lancé une étude de faisabilité de la mise en place de cette filière. Les résultats sont attendus pour 2025.

Cette filière doit permettre de valoriser l'herbe issue des prairies existantes sur le territoire et d'encourager la création de nouvelles prairies dans les zones à enjeu eau ou biodiversité.

+ OBJECTIFS 2024

- Finalisation de l'étude de faisabilité de filière foin à destination de centres équestres.
- Création et développement de la filière



Chiffres clés 2024

Les critères environnementaux dans l'octroi de location des terres agricoles communales concernent à ce jour :

- 38,5 ha (soit 12 % de la surface appartenant à la Ville dans le Ried),
- sur 10 baux ruraux environnementaux.



Fiche N°45 : Gestion durable des espaces verts, réduction des îlots de chaleur et développement de la diversité végétale

Le Service des espaces verts s'inscrit dans une démarche de gestion durable et d'amélioration continue à travers :

- l'utilisation de la protection biologique intégrée (PBI) pour les cultures sous serres qui permet de préserver les cultures des ravageurs en privilégiant la lutte biologique. Elle se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires (les "bons" insectes) et les ravageurs (destructeurs) sur la culture protégée.
- la limitation de la consommation en eau optimisée grâce à l'utilisation d'un paillage adapté dans les bacs et massifs fleuris de la Ville, un arrosage intégré, l'installation de tablettes sub-irrigantes dans les serres et enfin par le choix de plantes adaptées peu gourmandes en eau. De plus, des sondes hydriques sont installées dans certains nouveaux espaces verts pour amener la quantité d'eau optimum à la bonne reprise des plantes et des gros sujets.
- la mise en place d'une gestion différenciée des zones herbeuses et des essais d'éco pâturage. La nouvelle expérimentation réalisée en 2024 a été concluante.
- un fleurissement plus durable : De nombreux arbustes à fleurs ont été intégrés dans les nouveaux aménagements où il n'était pas possible de planter des arbres vu la présence de réseaux. Le service des Espaces Verts développe de plus en plus la plantation d'arbustes en mélange avec des vivaces et des graminées pour fleurir la Ville et réalise également du fleurissement extensif par la plantation mécanisée de bulbes et de prairies fleuries.
- l'utilisation uniquement de sapins verts naturels dans les décors de Noël.
- la réduction au maximum de la production de déchets verts en réalisant un paillage maison qui est disposé sur ses plantations pour limiter l'évaporation et limiter le développement des plantes indésirables.
- l'achat et l'équipement des jardiniers de matériels à batteries. Une alternative plus ergonomique pour le personnel et moins polluante.

Réduction des îlots de chaleur :

La Ville de Colmar renouvelle son patrimoine arboré chaque année, et créer des îlots de fraîcheur notamment par :

- la végétalisation de la place de la Cathédrale
- la création d'îlot de forêt urbaine (rue de la Première Armée Française)
- le développement de son patrimoine arboré en forme naturelle
- l'aménagement de cours oasis dans les écoles. En 2022, la cour de l'école maternelle Saint Exupéry a été végétalisée et réaménagée. Ce projet innovant a pris également en compte la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales).
- la végétalisation des pieds d'arbres :

Depuis 2013, la politique de la Ville consiste également à végétaliser les pieds des arbres. Ces plantations limitent les travaux de désherbage, apportent un intérêt paysager et surtout favorisent le bon développement des arbres et de la biodiversité. La Ville végétalise en moyenne 8 rues par an.

Développement de la Diversité végétale

La diversification végétale est menée selon plusieurs critères :

- végétaux bien adaptés aux conditions de culture en milieu urbain (atmosphère chaude, sol sec...),
- variétés à port adapté à son milieu de plantation : port étroit pour les arbres situés proches des façades ou encore des arbres en forme naturelle pour les parcs et squares,
- arbres à fleurs ou à couleurs automnales intéressantes,
- essences résistantes aux maladies,
- essences adaptées au réchauffement climatique.

Depuis plusieurs années, le service des Espaces Verts a développé sa gamme végétale notamment en vivaces. 20 000 plantes vivaces sont plantées chaque année en remplacement, mais aussi lors de la création de nouveaux massifs. Les plantes vivaces et graminées sont également associées aux plantes annuelles et bisannuelles.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuite de la création de cours "oasis" dans les écoles.



III. Préservation de la ressource en eau

Fiche N°46 : Signature et mise en œuvre d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un contrat de territoire Eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique. 16,7 millions d'euros seront investis, de 2022 à 2025, dont un peu plus de la moitié (53 %) sera pris en charge par l'Agence de l'eau.

Ce plan se décompose en principaux 4 axes divisés en 30 actions au total :

- Axe 1 : Sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable,
- Axe 2 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique,
- Axe 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement,
- Axe 4 : Animer le contrat du territoire.

+ ZOOM SUR Balade à énigme

Cet évènement organisé en partenariat avec l'Agence de l'eau dans le cadre du CTEC avait pour objectif de sensibiliser et communiquer de manière ludique auprès du grand public sur le thème de l'eau et de la biodiversité. Plus de 400 personnes ont participé à cette balade qui fut un grand succès.

+ OBJECTIFS 2025

Lancement ou poursuite de la mise en œuvre de 18 actions du contrat estimés à 8 M € avec 5 M € d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Chiffres clés 2022 / 2025

- 16,7 millions d'euros de travaux/études
- 8,89 millions d'euros d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- 30 actions



Fiche N°47 : Préserver les ressources en eau en sécurisant la production, en visant une gestion patrimoniale durable et en limitant la consommation et les pertes

La sécurisation durable de l'approvisionnement en eau potable est un enjeu essentiel pour Colmar Agglomération. Elle passe notamment par des actions visant une gestion patrimoniale durable et la baisse des consommations et des pertes. Par ailleurs, Colmar Agglomération poursuit sa politique d'incitation à l'obtention d'un bon rendement de réseau. Elle consiste notamment en une bonne gestion patrimoniale par le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable et la mise en place d'une politique constante d'amélioration des comptages et de recherche de fuite. Une clause de bonus/malus est ainsi inscrite dans les contrats d'exploitation responsabilisant la Société Publique Locale (SPL) la Colmarienne des Eaux, en charge de l'exploitation des réseaux.

L'amélioration du rendement du réseau d'eau permet la préservation de la ressource en évitant le prélèvement d'eau inutile dans le milieu naturel, la baisse de la consommation d'électricité par la diminution des volumes prélevés et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs bénéficiant du service. Le rendement de réseau est passé de 77,1 % en 2000 à 87 % en 20 ans. Les derniers résultats disponibles confirment ce haut niveau de performance : le rendement global de Colmar Agglomération, en 2023, est de 86,8%. En outre, Colmar Agglomération développe sa politique de communication et de sensibilisation des consommateurs aux "économies d'eau" et à la préservation de la ressource par des actions de communication par campagne d'affichage, l'amélioration de la présentation des factures d'eau afin de la rendre plus lisible et plus pédagogique ou encore l'organisation d'événements spécifiques dédiés à la thématique. Le constat est une diminution des consommations depuis 15 ans. Toutefois cette baisse n'est pas uniquement liée aux consommateurs domestiques mais aussi aux modifications des usages des industriels et autres activités économiques (recyclages, utilisation d'autres ressources). En parallèle de ces opérations, Colmar Agglomération a aussi lancé en 2023 un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cet outil de programmation et de gestion doit permettre de faire un état des lieux du patrimoine actuel, d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau, d'identifier les enjeux liés à l'approvisionnement en eau puis de proposer un programme de travaux permettant de garantir une alimentation durable et sécurisée en eau potable du territoire.

+ OBJECTIFS 2025

- densification des capteurs de recherche de fuite ;
- développement de la sectorisation ;
- attribution du marché pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable.

Chiffres clés 2022 / 2025

- 7 874 880 m³ produits en 2023 ;
- 31 794 abonnés ;
- 86,8% : taux de rendement du réseau de distribution ;
- 2 785 mètres linéaires.





Fiche N°48 : Actions de préservation du milieu naturel par la réalisation de travaux d'assainissement

En matière d'assainissement, Colmar Agglomération veille à ce que l'ensemble des eaux usées soit correctement collecté et acheminé vers les différentes stations d'épuration. Colmar Agglomération travaille par ailleurs à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter son impact sur le milieu naturel. Pour ce faire, Colmar Agglomération a engagé dès fin 2020, une étude diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar.

Cette étude permet de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement durable du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques.

En parallèle, Colmar Agglomération a déjà lancé la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr d'un montant de 9 millions d'euros consistant à mettre en place un traitement complémentaire des rejets au milieu naturel, diminuer les entrées d'eaux claires et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, renouveler le réseau et favoriser la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales dans la commune.

L'objectif final est de décharger fortement le réseau des eaux claires parasites et ainsi de fortement réduire les déversements au milieu naturel. En outre, sur la période 2023-2024, Colmar Agglomération a prévu de finaliser l'équipement des déversoirs d'orage (DO) les plus importants de son réseau afin de mieux connaître et appréhender les déversements au milieu naturel et le fonctionnement du système d'assainissement. Enfin, l'année 2023 a été marquée par des travaux de renouvellement ou réhabilitation de 1 866 mètres de collecteurs d'assainissement. Ces travaux permettent de garantir la pérennité des ouvrages de collecte des eaux usées et ainsi assurer un bon fonctionnement du système d'assainissement. De nouveaux travaux ont été réalisés en 2024.

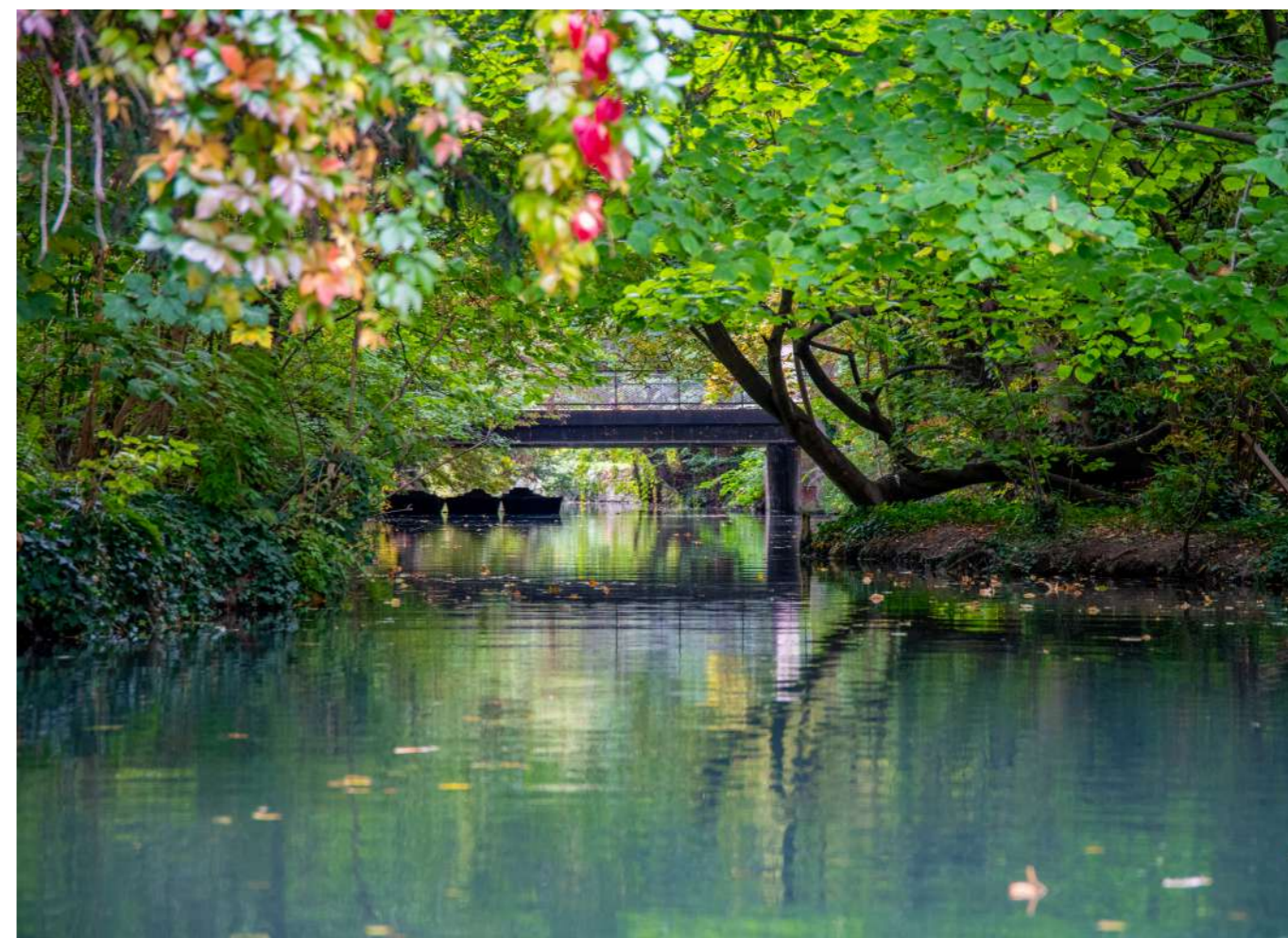
+ ZOOM SUR

Les travaux de réaménagement de la station de pompage intercommunale de Horbourg-Wihr

En 2023, Colmar Agglomération a démarré les travaux de création d'une nouvelle station de pompage intercommunale à Horbourg-Wihr pour un montant total de l'opération estimé à 3,8 millions d'euros. Une subvention de 1,36 millions d'euros a été obtenue de la part de l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Ces travaux consistent à réaménager la station de pompage actuel en rajoutant notamment une unité de traitement des eaux déversés. Ces derniers permettront d'améliorer grandement l'impact sur le milieu récepteur.

+ OBJECTIFS

- poursuivre les travaux de la station de pompage à Horbourg-Wihr ;
- finaliser le schéma directeur d'assainissement de Colmar et environs ;
- réaliser des travaux d'équipement de 9 déversoirs d'orage ;
- renouveler ou réhabiliter les conduites d'assainissement qui le nécessitent.



Chiffres clés 2024

1 866 m de conduites d'assainissement rénovés en 2023 avec notamment :

68 habitations

Extension de l'assainissement collectif à Fortschwihir (900 ml) permettant de raccordement de 68 habitations

455 000€

Le montant de la réhabilitation de l'assainissement en rue De Gaulle à Colmar

300m

Travaux de réduction des eaux claires parasites (ECP) réalisés sur 300 m de conduite à Horbourg-Wihr et 30 branchements renouvelés

4 456 196 € HT

de travaux engagés pour l'amélioration du système d'assainissement de Horbourg-Wihr (hors travaux de renouvellement)

15 992 622 m³

traités en 2023



Fiche N°49 : Travaux de gestion intégrée et de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement

Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'Agglomération, notamment en recourant à des ouvrages surfaciques et végétalisés d'infiltration (ex : noues).

Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheurs supplémentaires dans les communes. Au total, ce sont ainsi environ 36 000 m² de surfaces qui ont été déconnectées du réseau unitaire et gérées par infiltration et près de 6 000 m² de surface qui a été végétalisée. Les principaux exemples d'aménagements réalisés sont : la Placette des Marronniers, le réaménagement de la route de Wintzenheim, la place de la Cathédrale et la rue Frédéric Kuhlmann à Colmar.

Pour rappel, Colmar Agglomération a confié en 2023 à la Colmarienne des Eaux (CdE) une mission d'assistance à maître d'ouvrage afin d'accompagner les communes dans la conception et la réalisation des ouvrages permettant la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans les aménagements urbains. Enfin, une étude de potentiel de déraccordement a été lancée en 2023. Son objectif étant de déterminer le potentiel de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire, notamment sur les secteurs où des débordements sont régulièrement constatés et d'établir un programme de travaux hiérarchisé de travaux de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

+ OBJECTIFS 2025

- 40 000 m² déraccordés du réseau unitaire
- généralisation du recours à la GIEP dans les projets d'aménagements ;
- avancement de l'étude de potentiel de déraccordement ;
- opération "récupérateurs d'eau" ;
- création d'un espace de démonstration des techniques GIEP.



Chiffres clés 2022 / 2025

30 projets d'aménagements urbains

ont été suivis dans le cadre du projet GIEP : 15 à Colmar, 1 à Herrlisheim, 9 à Horbourg-Wihr, 3 à Sainte Croix-en-Plaine, 1 à Turckheim et 1 à Wintzenheim

33 122 m²

ont été gérés en infiltration dont 25 391 m² déconnectés du réseau unitaire

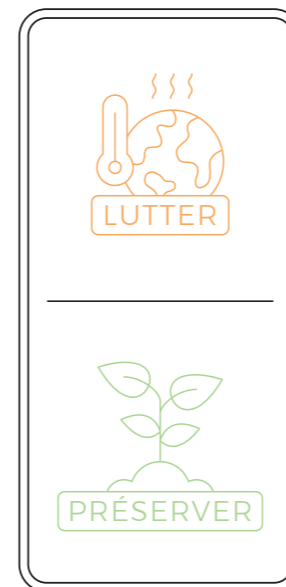
9 particuliers ont été conseillés

1 présentation

de sensibilisation a été réalisée à Wettolsheim

16 projets

de lotissement ont été suivis



Fiche N°50 : Stratégie de préservation de ressources en eau de Colmar Agglomération

La plaine d'Alsace abrite l'une des plus importantes ressources d'eau souterraine en Europe, formée à partir de la nappe phréatique du Rhin, qui est abondante et facilement exploitable, mais qui se dégrade continuellement en raison de sa vulnérabilité due aux effets de l'activité humaine.

Du fait notamment de la présence importante de terres agricoles cultivées au sein des aires d'alimentation des captages, certains forages d'eau potable du territoire de Colmar Agglomération sont impactés et vulnérables aux pollutions.

En 2022, Colmar Agglomération en collaboration avec 4 autres EPCI (le Syndicat Mixte du NIEDERWALD (SMN), le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim de Saint-Hyppolite et environs (SIEB) et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)) ont lancé une étude des solutions efficaces et pérennes permettant de préserver et reconquérir de manière durable la qualité de leur ressource en eau affectée par la présence de métabolites de pesticides afin d'élaborer une stratégie globale de préservation de ses ressources.

+ ZOOM SUR

Dans le cadre de travail sur la stratégie de préservation des ressources, Colmar Agglomération a mis en place, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et de la profession agricole, un contrat de solutions territorial (CST) visant la préservation de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Jebnheim.

Dans le cadre de ce contrat, le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) a été mis en place par Colmar Agglomération depuis 2022. Ce dispositif apparait comme une stratégie novatrice, offrant une solution viable pour l'accompagnement des modifications de pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captage.



Chiffres clés 2024

- Au total 17 on souscrit un contrat PSE pour un total de **1 500 ha**
- Ce qui représente **760 000€**
- La rémunération accordée à l'exploitant agricole est financée à **80%** par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et **20%** par Colmar Agglomération.



Vous pouvez également visualiser une vidéo réalisée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur ce sujet : <https://www.youtube.com/watch?v=Gq8EoaHPmws>



Finalité 5

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



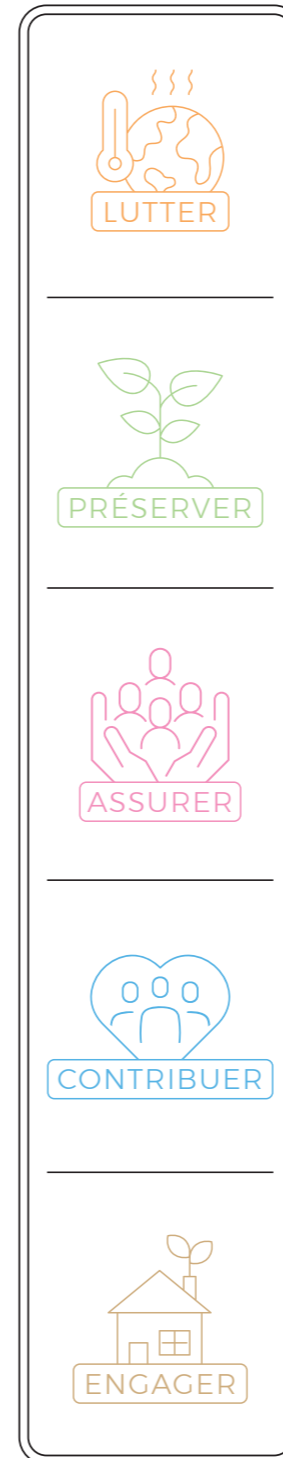
I. Rencontres autour de la durabilité du territoire

Fiche N°51 : Conférence régionale des parties (COP)

Dans un contexte d'urgence climatique, météorologique et environnementale, la France s'est dotée d'une méthode de planification visant à accélérer sa transition écologique en s'appuyant sur l'engagement de tous les acteurs et de tous les territoires. Des objectifs de baisse des Gaz à Effet de Serre (GES) ont été fixés à chaque échelle de territoire par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Pour permettre la concertation, des conférences des parties (COP) régionales inspirées des COP internationales, ont été mises en place. S'inscrivant dans la territorialisation de la planification écologique, ces COP visent à définir les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité. Dans le Haut-Rhin en 2024, deux COP se sont réunies respectivement une première fois en février 2024 et une seconde fois pour un "bilan", le 6 septembre 2024. Elles ont permis de formaliser la contribution du Haut-Rhin à la feuille de route régionale et alimenter la synthèse départementale.

Pour construire ce plan d'actions, des contributions ont été fournies en deux étapes :

- Réalisation d'un auto-diagnostic demandé aux collectivités sur de 150 actions-types définies à l'échelle nationale et sur l'ampleur des efforts déployer ou à mettre en œuvre.
- Recensement des actions structurantes envisagées par Colmar Agglomération pour l'avenir selon un référentiel régional. Il s'agit d'actions susceptibles d'avoir un impact significatif (direct ou indirect) sur la réduction de gaz à effets de serre ou la reconquête de la biodiversité d'ici à 2030.



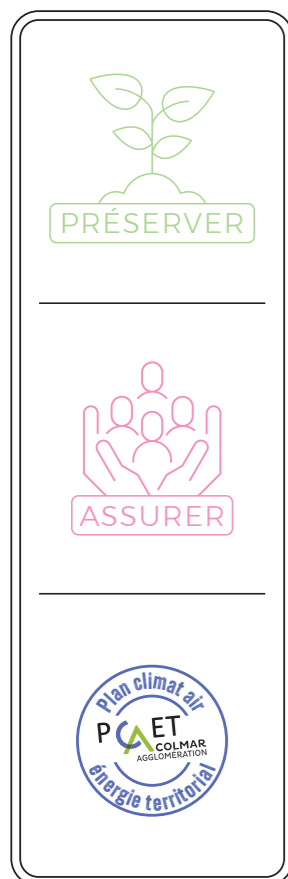
+ ZOOM SUR

Partage de l'analyse des services de l'État avec les collectivités

La COP du 6 septembre 2024 a été l'occasion de rappeler les objectifs fixés par la France et de sensibiliser les élus sur la marche qui reste à franchir pour les atteindre. Elle a également permis d'engager une discussion à l'échelle du département pour un plan d'actions territorial cohérent et partagé. Dans notre département, le panorama des leviers (annexe 1) qui fixe la répartition des objectifs de réduction des émissions de GES entre 2019 et 2030 fait ressortir quatre thématiques prioritaires : l'industrie, le transport, les bâtiments et la préservation des ressources.

+ OBJECTIFS 2025

Articulation du Pacte Territorial de Réussite et de Transition Ecologique (PTRTE) avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération.



Fiche N°52 : Rencontre avec Eisenstadt, ville jumelée autrichienne autour de la thématique du développement durable

Visite d'une délégation autrichienne à Colmar autour des enjeux de la transition énergétique et écologique

La Ville d'Eisenstadt est la capitale du Burgenland, en Autriche. Comme Colmar, il s'agit d'un centre viticole, c'est l'une des raisons pour lesquelles l'amitié a été scellée par un pacte de jumelage en 1984. Les 11 et 12 juillet derniers, la délégation a été chaleureusement accueillie à Colmar par le Maire, Eric STRAUMANN. Thomas STEINER, Maire de la Ville d'Eisenstat et son équipe ont pu visiter la Ville de Colmar et ses lieux incontournables à l'exemple du Musée Unterlinden accompagnés des représentantes de la ville, Mmes Michèle SENGELEN-CHIODETTI et Claudine MATHIS. Divers projets et collaboration entre les deux villes ont pu être évoqués au cours des échanges. Cette rencontre a ainsi permis d'en apprendre davantage sur la manière dont nos villes respectives envisagent la transition écologique et énergétique et sa déclinaison sur le terrain à l'exemple de la gestion de l'eau et des déchets, la mobilité, ou encore du développement des énergies renouvelables. Rassemblant ces grandes thématiques au travers d'une démarche stratégique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été présenté comme outil des intercommunalités françaises. Pour sa part, la délégation autrichienne a exposé le fonctionnement des coopératives énergétiques (Energiegenossenschaften).

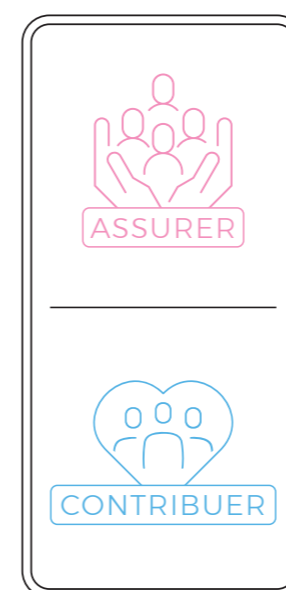
+ ZOOM SUR

- Les potentialités en énergies renouvelables et leur déploiement : la Ville d'Eisenstadt a un grand potentiel concernant l'hydroélectricité et l'éolien tandis que ces potentiels sont respectivement à saturation et inexistant sur le territoire de Colmar Agglomération.
- Supports de communication : dans le cadre des échanges internationaux, le service Plan Climat a développé des outils de communication ciblés en langues allemande et anglaise.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuivre les coopérations avec Eisenstadt. Une invitation a été adressée à la Ville de Colmar pour l'année à venir.

II. Actions à destination d'un public cible



Fiche N°53 : Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) - Vague de Chaleur - Canicule

Entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, en cas d'alerte canicule ou de hausse importante des températures sur ordre de la Préfecture, les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) contactent les personnes inscrites sur le registre d'assistance Plan d'Alerte et d'Urgence (P.A.U) Cette prise de contact, effectuée par téléphone, permet d'évaluer leur situation, de les rassurer et de leur donner des conseils pour faire face à la chaleur. Si un problème est détecté ou si la personne reste injoignable, le CCAS prend les mesures nécessaires, en informant les secours et en organisant, si besoin, une intervention à domicile.

Personnes concernées :

- personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail et résidant à domicile ;
- adultes en situation de handicap, âgés de 18 ans et plus, résidant à leur domicile.

Comment s'inscrire ? Les personnes vulnérables peuvent s'inscrire sur le registre d'assistance PAU auprès du CCAS en remplissant le formulaire disponible dans Le Point Colmarien ou sur le site de la Ville.

+ ZOOM SUR

L'amélioration de la prise en charge et le process d'intervention.

- Mise en place d'un formulaire numérique pour les appels en cas d'alerte. L'information et les détails de l'appel sont donnés en temps réel au CCAS en cas d'urgence pour une personne.
- Création d'un groupe Whatsapp d'alerte en cas de déclenchement permettant une rapidité dans la prise en charge.

+ OBJECTIFS 2025

Amélioration du process de la prise en charge lors d'une alerte.

Chiffres clés 2024

182 personnes inscrites sur les listes du Plan Canicule ;

14 personnes identifiées comme particulièrement vulnérables ;

12 membres de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) se sont portés volontaires ;

2 formations destinées aux réservistes
- information et mise à jour P.A.U.
- formation questionnaire numérique pour réservistes.

0 déclenchement de la Préfecture pour l'été 2024.



Fiche N°54 : France Services Colmar Ouest

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires déploie un réseau de France Services. Ces structures labellisées sont des guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations (France Travail, CAF, MSA, DGFIP, CPAM, CARSAT...).

Dans la continuité des Maisons de services au public (MSAP), les espaces France Services concernent en priorité les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ils permettent aux habitants d'obtenir :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement du permis de conduire et de la carte grise...);
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- des prestations de conseils lors de la permanence des structures partenaires.

Consciente de la nécessité de rapprocher les services publics au plus près des usagers, la Ville de Colmar souhaite mettre en place un France Services au cœur du quartier Europe. Suite à un travail conjoint entre la Ville de Colmar, le bailleur social Pôle Habitat et l'association Face Alsace, le France Services Colmar Ouest est ouvert depuis début 2022, 5 rue de Zurich.



Fiche N°55 : Déploiement du "Soliguide", plateforme de cartographie de l'action sociale

L'association Solinum, association à but non lucratif régie par loi 1901, est à l'initiative du développement, dès 2017, de la première plateforme de cartographie de l'action sociale en France dénommée Soliguide. La mission sociale de Soliguide est de rendre l'information accessible à tous ceux qui en ont besoin et de fournir des renseignements de qualité. Soliguide est une plateforme de référencement des services et lieux utiles aux personnes en situation de précarité : distributions alimentaires, accueils de jour, permanences juridiques, cours de français, etc.

La plateforme permet de géolocaliser ces prestations tout en donnant des informations concernant les horaires, les moyens de transport, la disponibilité des services... La base de données de Soliguide est structurée en catégories, divisées en services, de l'urgence sociale à l'insertion socioprofessionnelle : Alimentation, Hygiène et bien-être, Accueil, Matériel, Santé, Formation et emploi, Conseil/accès aux droits, Activités, Technologie/accès au numérique...

Les priorités thématiques sont définies avec les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche de co-construction. Cela permet d'obtenir en très peu de temps un outil utilisable sur une partie du territoire et/ou une thématique. La base de données Soliguide est intégralement mise à jour tous les 6 mois. Elle est accessible librement via différents supports : un site internet, une application mobile, des listes imprimables, une API (interface de programmation d'application) qui permet de partager les données de Soliguide avec d'autres plateformes solidaires, un widget permettant de faire défiler les structures référencées sous forme de vignette, intégrable sur des sites internet externes.

Chiffres clés 2024

Chiffres au 20 novembre 2024 :

1^{er} France Services Alsace

11 296 Accompagnements

31 Accompagnements par jour (30 en 2023)



Ce projet multi-partenarial a commencé à se déployer en 2023 sur le Haut-Rhin grâce au soutien de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP 68), la délégation territoriale du Haut-Rhin de l'ARS, les Villes de Colmar et Mulhouse, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), rejoints en 2024 par la Caf du Haut-Rhin, la CPAM et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Haut-Rhin. Le CCAS de Colmar continue de soutenir financièrement le déploiement du Soliguide sur le territoire colmarien à hauteur de 6 000 € en 2024.

31,522 Lieux référencés

38 Territoires couverts

106,499 Services cartographiés

+ ZOOM SUR

Dans le contexte d'un travail mené en cours sur la qualité de la donnée, un atelier a été organisé en présence des acteurs locaux au CCAS de Colmar sur cette thématique. L'objectif était de tester afin d'améliorer l'indice de qualité Soliguide et de réfléchir à son application locale pour améliorer la base de données alsacienne.

+ OBJECTIFS 2025

L'objectif en 2024 était de compléter le référencement des structures sur la plateforme en élargissant notamment aux champs de l'insertion socio-professionnelle et du numérique.

En 2025, les perspectives sont de :

- développer la communication sur le projet ;
- former les acteurs locaux de la solidarité et les publics concernés, notamment ceux habitant les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Chiffres clés 2024

Au 28 octobre 2024

113 lieux référencés, soit :

487

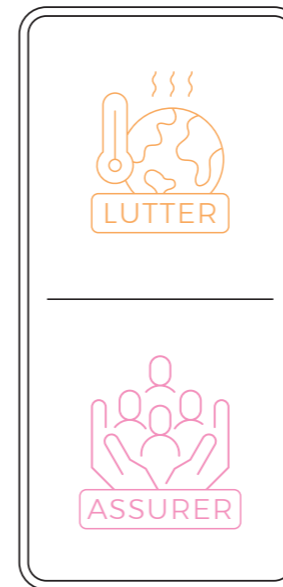
services en ligne à l'échelle de Colmar Agglomération

11

structures en cours d'ajout

9 300

recherches sur Colmar



Fiche N°56 : Favoriser l'accès aux transports en commun

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle convention a été conclue entre le CCAS de Colmar et la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE) pour contribuer financièrement aux abonnements annuels de la Trace en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus et des personnes en situation de handicap, sans conditions de ressources, habitant à Colmar.

Cette aide a été mise en place afin de favoriser l'accès aux transports en commun en participant au financement de leurs déplacements.

Les modalités tarifaires 2024 sont les suivantes :

- Coût de l'abonnement annuel : 170 €
- Part à la charge du bénéficiaire : 47 €
- Part à la charge du CCAS : 123 €

Chiffres clés 2024

Au 30 octobre 2024



724
abonnements personnes âgées

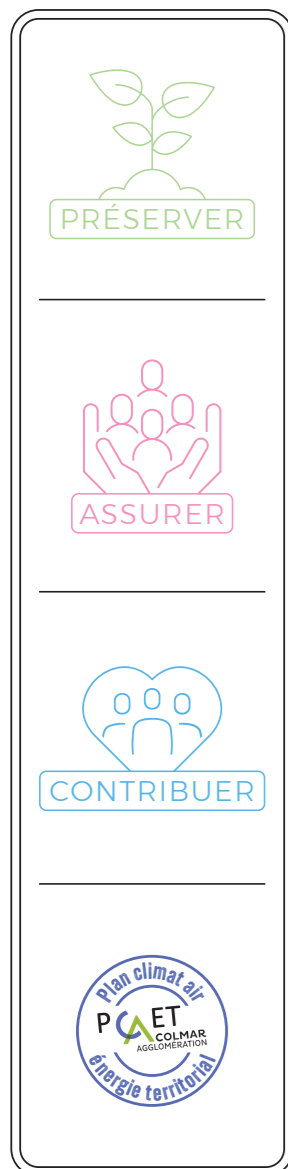


156
abonnements personnes en situation de handicap



108 240 €
Coût global au 30/09/2024





Fiche N°57 : Attribution d'un concours financier en faveur de l'union pour la solidarité et l'entraide (Sénégal)

La section locale du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) a soutenu l'action de l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE) au Sénégal de 2006 à 2022. Compte tenu de l'évolution des situations des différents pays africains et de ses moyens limités, le Sénégal n'est plus sur la liste des priorités des opérations du CCFD (France). Cette organisation ne peut plus être le porteur d'opération de solidarité internationale avec les opérateurs de ce pays. Toutefois, les membres de la section locale restent actifs et souhaitent soutenir les actions de l'Union pour la Solidarité et l'Entraide comme par le passé.

Le versement à l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (Sénégal) d'une subvention de 1 000 € approuvée lors du Conseil Municipal du 11 décembre dernier permet le renforcement de l'économie locale en contribuant par exemple au financement de l'activité agricole, acquisitions de matériels scolaires et de médicaments de première nécessité. Les actions 2022 de l'Union pour la Solidarité et l'Entraide ont été soutenue à hauteur de 1 000 € par la Ville de Colmar. Après le ralentissement dû à la pandémie, elles consistent, via les caisses de solidarité (micro crédit) à entretenir un comportement de solidarité et d'entraide dans la vie quotidienne (accès à l'eau, éducation) et à soutenir une économie à l'échelle d'un village.

Ainsi, 1 000 kg de semences de mil, 800 kg de semences d'arachides, 500 kg de niébé haricot et de diverses semences maraîchères ont été achetés pour un montant total de 3 550 000 Fcfa (5 400 €). Les récoltes ont été bonnes et les sous-produits (tiges, coques, etc.) permettent l'alimentation des animaux. Outre les apports financiers, un soutien administratif et logistique est fourni par l'USE pour structurer l'adaptation et la croissance des caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVEC).

Chiffres clés 2024

Subvention de 1 000 €

à l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (Sénégal) approuvée en Conseil Municipal le 11 décembre 2023.

Les contributions successives de la Ville de Colmar ont permis l'achat de :

1 000 kg
de semences
de mil

800 kg
de semences
d'arachides

500 kg
de niébé
haricot

Diverses
semences
maraîchères

Conclusion

Les actions recensées dans ce rapport mettent en lumière l'engagement de la collectivité en faveur du développement durable.

Face à l'accélération du changement climatique, il nous appartient de poursuivre nos efforts d'adaptation et d'accompagner habitants, usagers, collaborateurs et partenaires dans cette transition.

Le chemin à parcourir est encore long, mais le changement est bel et bien en marche. Il s'agit d'avancer ensemble, soyons les acteurs d'une transition écologique et énergétique pour partager un cadre de vie de qualité et contribuer à la construction d'un territoire responsable et résilient.

J'adresse mes remerciements à celles et ceux qui œuvrent pour le développement durable de notre territoire, qu'ils soient agents de la collectivité, élus, financeurs, habitants ou professionnels ! L'union de nos forces et de nos ambitions est essentielle pour faire face aux défis de notre temps.



